

Etats financiers consolidés intermédiaires

Semestre clos le 30 septembre 2005

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos le 30 septembre 2005	Semestre clos le 30 septembre 2004 (*)	Exercice clos le 31 mars 2005 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	(20)	6 938	6 316	13 527
Coût des ventes		(5 810)	(5 376)	(11 566)
Frais commerciaux		(286)	(271)	(548)
Frais de recherche et développement	(6)	(163)	(206)	(408)
Frais généraux et administratifs		(332)	(326)	(638)
RESULTAT OPERATIONNEL	(20)	347	137	367
Autres produits	(7)	155	3	85
Autres charges	(7)	(199)	(113)	(518)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(20)	303	27	(66)
Produits (charges) financiers, nets	(8)	(88)	(242)	(398)
RESULTAT AVANT IMPOT		215	(215)	(464)
Impôt sur les bénéfices	(9)	(75)	(23)	(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		(1)	0	0
RESULTAT NET		139	(238)	(627)
Attribuable :				
- au Groupe		136	(242)	(628)
- aux Minoritaires		3	4	1
Résultat net par action en €				
- De base		0,99	(2,97)	(5,76)
- Dilué		0,97	(2,97)	(5,76)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

BILAN CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre 2005	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
ACTIF				
Goodwill	(10)	3 421	3 417	3 417
Immobilisations incorporelles, nettes	(11)	1 215	1 222	1 222
Immobilisations corporelles, nettes	(12)	1 537	1 707	1 707
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets		105	118	118
Autres actifs non courants, nets	(13)	1 223	1 290	1 935
Impôts différés	(9)	1 229	1 204	1 207
Total des actifs non courants		8 730	8 958	9 606
Stocks, nets		1 585	1 654	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	(14)	2 787	2 601	2 601
Clients et comptes rattachés, nets		2 351	2 323	2 392
Autres actifs courants, nets	(15)	1 767	1 645	1 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 952	1 404	1 404
Total des actifs courants		10 442	9 627	9 475
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(24)	634	637	0
TOTAL DE L'ACTIF		19 806	19 222	19 081
PASSIF				
Capitaux propres - Part du Groupe		1 743	1 515	1 398
Intérêts minoritaires		59	68	68
Total capitaux propres		1 802	1 583	1 466
Obligations remboursables en actions		0	0	133
Provisions non courantes	(16)	683	680	680
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(17)	826	824	824
Passifs financiers non courants	(18)	2 456	2 598	3 281
Impôts différés	(9)	17	59	59
Total des passifs non courants		3 982	4 161	4 844
Provisions courantes	(16)	1 754	1 642	1 642
Passifs financiers courants	(18)	749	483	486
Contrats de construction en cours, passifs	(14)	5 571	5 520	5 484
Fournisseurs et comptes rattachés		3 352	3 316	3 437
Autres passifs courants	(19)	1 962	1 880	1 589
Total des passifs courants		13 388	12 841	12 638
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	(24)	634	637	0
TOTAL DU PASSIF		19 806	19 222	19 081

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 suite à la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 – b)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2005	Semestre clos le 30 septembre 2004 (*)	Exercice clos le 31 mars 2005 (*)
Résultat net - Part du Groupe	136	(242)	(628)
Intérêts minoritaires	3	4	1
Dotations aux amortissements et dépréciation	296	236	547
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite	(2)	20	5
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs (1)	(123)	1	(51)
Quote-part dans de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	1	0	0
Variation des impôts différés	(15)	21	145
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	296	40	19
Variation du besoin en fonds de roulement (2)	(66)	(326)	(29)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	230	(286)	(10)
Produits de cession des immobilisations corporelles	9	17	52
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (a)	(123)	(96)	(265)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants, nets (3)	9	(558)	(362)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	(8)	0	0
Produits de cession et déconsolidation d'activités, nets de la trésorerie nette cédée (4)	280	340	928
Variation nette de la trésorerie d'investissement	167	(297)	353
Augmentation de capital	2	1 995	2 022
Emission (conversion) d'obligations remboursables en actions	0	(13)	(19)
Emission (remboursement) des emprunts à court terme et long terme (b)	139	(1 239)	(2 296)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement	(15)	(16)	(42)
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(5)	(3)	(5)
Variation nette de la trésorerie de financement	121	724	(340)
Effet net des variations de taux de conversion	40	(15)	18
Autres variations (c)	(10)	(146)	34
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	548	(20)	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 404	1 349	1 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	1 952	1 329	1 404
Impôts payés	20	40	92
Intérêts nets payés (d)	57	134	204
Analyse de la variation de l'endettement net :			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	548	(20)	55
Augmentation (diminution) des placements à court terme (c)	5	142	(24)
(Emission) remboursement des emprunts à court terme et long terme (b)	(139)	1 239	2 296
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement	15	16	42
Effet net des variations de taux de conversion	2	(13)	1
Variation de l'endettement net	431	1 364	2 370
Endettement net en début de période (e)	(1 651)	(4 718)	(4 718)
Endettement net en fin de période (e)	(1 220)	(3 354)	(2 348)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

(a) Incluant la capitalisation des coûts de développement

(b) Incluant la titrisation de créances futures

(c) Incluant respectivement € (5) millions, € (142) millions et € 24 millions d'augmentation (diminution) des placements à court terme au 30 septembre 2005, 31 mars 2005 et 30 septembre 2004 respectivement. A partir du 1^{er} avril 2005, les placements à court terme correspondent aux titres disponibles à la vente, aux titres détenus jusqu'à leur échéance et aux participations détenues à des fins de transaction inclus dans les autres actifs courant, nets (voir Note 15)

(d) Incluant les intérêts payés au titre de la titrisation de créances futures

(e) L'endettement net se définit comme la trésorerie et équivalents de trésorerie et la somme des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à leur échéance, des participations détenues à des fins de transactions (à partir du 1^{er} avril 2005) et des placements à court terme (avant le 1^{er} avril 2005) incluse dans les autres actifs courants, nets (voir Note 15), nets de la dette financière (voir Note 18). La différence entre l'endettement net au début du semestre clos le 30 septembre 2005 (€ 1 651 millions) et l'endettement net à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2005 (€ 2 348 millions) est liée aux changements de méthodes comptables intervenus à compter du 1^{er} avril 2005 à la suite de l'application des normes IAS 32-39 et IFRS 5.

• Variation des flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2005

(1) Voir Note 7 – Plus (moins)-values de cession de participations/d'activités.

(2) Pour le semestre clos le 30 septembre 2005, la variation du besoin en fonds de roulement se compose des variations suivantes : € (115) millions sur les contrats de construction en cours, € 47 millions sur les provisions, € (52) millions sur les stocks, € (95) millions sur les créances clients et comptes rattachés et autres actifs courants et € 149 millions sur les fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants.

(4) Le produit net de € 280 millions comprend essentiellement de € 165 millions de produits relatifs à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande et de € 63 millions liés au remboursement de comptes séquestres conservés au 31 mars 2005.

• Variation des flux de trésorerie du semestre clos le 30 septembre 2004 et de l'exercice clos le 31 mars 2005

(3) Pour l'exercice clos le 31 mars 2005 et le semestre clos le 30 septembre 2004, le décaissement relatif aux autres actifs non courants correspondait principalement au dépôt en numéraire de € 700 millions destiné à garantir le nouveau programme de cautions bancaires (voir Note 13) partiellement compensé par le remboursement d'autres dépôts à long terme.

(4) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le produit net de € 928 millions se composait des éléments suivants :

- Un produit de € 207 millions relatif à la finalisation de la cession de certaines entités non significatives du secteur T&D non encore cédées au 31 mars 2004 et le remboursement partiel des créances retenues au 31 mars 2004.
- Un produit de € 59 millions relatif à la finalisation de la cession des entités américaines de l'activité Turbines Industrielles et au remboursement partiel des comptes séquestres conservés au 31 mars 2004.
- D'autres produits nets de € 35 millions incluant entre autres la cession de l'unité espagnole de locomotives de fret.
- Une réduction de l'endettement net de € 627 millions dans le cadre de la cession d'une entité ad hoc du secteur Transport et de la déconsolidation de deux entités ad hoc du secteur Marine.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2004, le produit net de € 340 millions s'analysait comme suit :

- Un produit de € 41 millions généré par la cession des entités du secteur T&D et de l'activité Turbines Industrielles non encore cédées à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2004.
- Le déblocage de comptes séquestres d'un montant de € 56 millions du secteur T&D et de l'activité Turbines Industrielles conservés au 31 mars 2004.
- Une dette nette de € 243 millions cédée dans le cadre de la vente d'une entité ad hoc du secteur Transport.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>En millions d'€ Sauf pour le nombre d'actions</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Montant cumulé des écarts de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er avril 2004	1,056,657,572	1 321	64	(1 383)	-	2	66	68
Conversion d'ORA (3)	15,473,425	14	5	-	-	19	-	19
Conversion des TSDDRA (4)	240,000,000	300	-	-	-	300	-	300
Réduction de capital (5)		(1 175)	(64)	1 239	-	-	-	-
Augmentation de capital (6)	4,185,080,412	1 464	261	-	-	1 725	-	1 725
Variation du montant cumulé des écarts de conversion		-	-	-	(20)	(20)	1	(19)
Perte nette		-	-	(628)	-	(628)	1	(627)
Au 31 mars 2005	5,497,211,409	1 924	266	(772)	(20)	1 398	68	1 466
Effet de la première application des normes IAS 32-39			112	5		117		117
Au 1er avril 2005	5,497,211,409	1 924	378	(767)	(20)	1 515	68	1 583
Conversion d'ORA (1)	403,885		1			1	-	1
Regroupement d'actions (2)	-5,360,161,677						-	0
Variation du montant cumulé des écarts de conversion					91	91	4	95
Variation de périmètre							(16)	(16)
Résultat net				136		136	3	139
Au 30 septembre 2005	137,453,617	1 924	379	(631)	71	1 743	59	1 802

- **Variation des capitaux propres entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 septembre 2005**

- (1) Au cours du semestre clos le 30 septembre 2005, 736 798 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, dont 390 311 avant le regroupement d'actions (voir paragraphe suivant) à une valeur nominale de € 0,35 par action et 13 574 après le regroupement d'actions à une valeur nominale de € 14 par action. Au 30 septembre 2005, 93 882 117 obligations remboursables en actions pour un montant de € 131 millions étaient en circulation, représentant 2 497 898 actions à émettre.
- (2) Le 3 août 2005, le regroupement d'actions ALSTOM a été finalisé par le biais d'un échange de 40 actions existantes pour une action nouvelle. Par conséquent, le nombre d'actions ALSTOM a diminué passant de 5 497 601 720 actions d'une valeur nominale de € 0,35 à 137 440 043 actions d'une valeur nominale de € 14.

Au 30 septembre 2005, le capital social s'élève à € 1 924 350 638 et se compose de 137 453 617 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 14 par action.

- **Variation des capitaux propres entre le 31 mars 2005 et le 1^{er} avril 2005**

Voir note 4b – Changements de méthodes comptables au 1^{er} avril 2005.

- **Variation nette des capitaux propres entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005**

- (3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, 14 112 541 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, initialement sur la base d'une action pour une obligation, puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 action pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, soit une émission de 15 473 425 actions nouvelles. Au 31 mars 2005, il restait 94 618 915 obligations remboursables en actions pour un montant de € 133 millions.
- (4) Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation de la Commission européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions (TSDDRA) détenus par l'Etat français ont été remboursés en 240 000 000 nouvelles actions émises au pair à € 1,25.
- (5) Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2004 étaient inférieurs à la moitié de son capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et décidé par les actionnaires du Groupe, lors de l'Assemblée Générale tenue le 9 juillet 2004, de ne pas liquider la Société par anticipation. De plus, en raison des pertes encourues, il a été décidé de réduire le capital d'ALSTOM de € 1 631 815 076,25 à € 456 908 221,35. Cette réduction de capital social a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 1,25 par action à € 0,35 par action.

(6) Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital:

- une première augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, à souscrire soit en espèces soit par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 1 508 millions et se décomposait comme suit :

- € 1 277 millions représentant 3 192 826 907 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,40 et souscrites en espèces.
- € 231 millions représentant 462 438 861 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50 et souscrites par compensation de créances.

- une deuxième augmentation de capital, réservée à certains prêteurs du Groupe et ne pouvant être souscrite que sous forme de compensation de certaines créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 240 millions représentant 480 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50.

Le 6 décembre 2004, le Groupe a clôturé une augmentation de capital réservée à ses salariés conduisant à l'émission de 49 814 644 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35.

Les coûts correspondants de € 40 millions (après effet d'impôt de € 22 millions) ont été imputés sur la prime d'émission de € 301 millions.

Au 31 mars 2005, le capital social s'élevait à € 1 924 023 993,15 et se composait de 5 497 211 409 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 0,35.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES**Note 1 – Présentation du Groupe**

ALSTOM (le Groupe) est un fournisseur d'infrastructures pour l'énergie et le transport. Le Groupe sert les marchés de l'énergie au travers de ses activités dans la production d'énergie et sert le marché des transports au travers de ses activités dans les domaines ferroviaire et maritime. Le Groupe offre à ses clients une gamme complète de composants, de systèmes et de services, depuis leur conception, leur fabrication, leur mise en service, jusqu'à leur maintenance à long terme, et dispose d'une expertise en matière d'intégration de systèmes, de gestion de projets clés en main et d'application des technologies les plus avancées. L'activité du Groupe n'est pas influencée par la saisonnalité de manière significative.

Les principales activités du Groupe sont décrites en Note 20.

Note 2 – Base d'établissement des états financiers consolidés intermédiaires

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n°1606/2002, les entreprises cotées dans l'Union européenne sont dans l'obligation d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS/IAS) telles qu'approuvées par l'Union européenne lors de l'établissement de leurs états financiers consolidés pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2005.

Contrairement aux états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos le 31 mars 2005, qui ont été élaborés selon les principes comptables généralement admis en France, les états financiers consolidés d'ALSTOM pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2005 sont présentés en normes IFRS et comportent des informations comparatives relatives à la période précédente qui ont été retraitées selon les normes IFRS.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 et le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 ont été retraités selon les normes IFRS approuvées par l'Union Européenne lors de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires et conformément à la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS. L'impact du passage aux normes IFRS est décrit dans la Note 27. Dans la mesure où certaines de ces normes feraient l'objet de révisions ou interprétations applicables au 31 mars 2006 et de manière rétrospective, les états financiers consolidés au 1^{er} avril 2004 et 31 mars 2005 retraités selon les normes IFRS ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2005 pourraient être modifiés.

Les états financiers consolidés intermédiaires d'ALSTOM au 30 septembre 2005 ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations que le Groupe estime devoir appliquer au 31 mars 2006. Leur présentation est conforme aux normes IAS/IFRS, sauf pour certaines notes qui seront davantage détaillées dans les états financiers au 31 mars 2006. Même si elle n'est pas conforme à la norme IAS 34, cette présentation répond aux recommandations de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers) concernant les états financiers consolidés intermédiaires publiés au cours de cette première année d'application des normes IFRS.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour le semestre clos le 30 septembre 2005 ont été établis selon les principes comptables et les méthodes de calcul décrits en Note 3.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS applicables. Les catégories concernées sont mentionnées en Note 3.

Note 3 – Résumé des principales méthodes comptables**(a) Méthodes de consolidation**

- Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle effectif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques

opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les résultats des filiales consolidées acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de leur acquisition ou jusqu'à la date de leur cession, selon le cas.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis cette date.

Les pertes revenant aux minoritaires excédant leurs intérêts dans les capitaux propres de la filiale sont affectées à la participation du Groupe sauf lorsque les minoritaires sont tenus d'apporter une contribution supplémentaire pour couvrir les pertes et qu'ils sont en mesure de le faire.

- Participations dans les *joint ventures*

Les *joint ventures* sont des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement sont présentés dans les états financiers consolidés.

- Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais non un contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures dans la quote-part du groupe dans l'actif net de l'entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. Les pertes enregistrées par une entreprise associée supérieures à la participation du Groupe dans cette entreprise ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue le goodwill. Le goodwill est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

La liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées du Groupe et leurs méthodes de consolidation sont présentées en Note 26.

(b) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des actifs et passifs éventuels tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Le total des produits et charges estimés au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses, comprennent le chiffre d'affaires et la marge comptabilisée au titre des contrats à long terme, les provisions pour garantie et litiges, les actifs et passifs des régimes de retraite, la dépréciation des actifs non courants et les impôts différés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(c) Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

- Evaluation du chiffre d'affaires et des coûts

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat lorsqu'il est très probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

A contrario, les pénalités viennent en déduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières et main d'œuvre) et indirects, y compris les coûts de garantie. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans.

Les coûts de production ne tiennent compte ni des frais commerciaux, ni des frais administratifs.

- Comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts

Quel que soit le type de contrat, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que si le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Le chiffre d'affaires sur la vente de produits manufacturés et de contrats de services d'une durée de moins d'un an est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement, lors de la livraison ou à la réalisation des prestations de services. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont imputés au coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de service à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes correspond au chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de façon similaire. La différence entre le coût des ventes et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des contrats du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Les frais commerciaux et frais administratifs sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également sauf à ce que le projet auquel ils se rapportent puisse satisfaire aux critères permettant de l'immobiliser (voir Note 3-j).

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excèdera son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges au compte de résultat.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à ce jour majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « contrats de construction en cours, passifs ».

La rubrique « contrats de construction en cours, passifs » comprend également les avances reçues des clients.

(d) Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il comprend notamment la part de charges sur engagements de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions, le coût des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles y compris l'incidence de la comptabilité de couverture ainsi que les profits ou pertes sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisées dans le cadre des activités ordinaires.

(e) Autres produits et autres charges

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, une fraction des charges de retraite (amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnu et incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans) et les pertes de valeur significatives des actifs.

(f) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé lequel se compose de la dette obligataire, de la composante passif des instruments composés, des autres emprunts y compris les dettes liées aux contrats de location-financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- Les intérêts et frais bancaires au titre des opérations de titrisation des créances ;
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement des actifs du régime) ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris les effets de la comptabilité de couverture.

(g) Conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers individuels de chaque filiale, *joint venture* ou entreprise associée du Groupe établie à l'étranger sont présentés en fonction de l'environnement économique local dans lequel opère chacune de ces entreprises. Par conséquent, la devise fonctionnelle des filiales du Groupe établies à l'étranger est la devise locale en vigueur.

Afin de présenter des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros, devise fonctionnelle du Groupe et devise de présentation des états financiers consolidés. Les éléments du bilan des filiales opérant hors de la Zone euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de la période, tandis que leurs comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des éléments d'actif ou de passif de cette activité et convertis en date de clôture.

(h) Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat, au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats à terme. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée de façon formalisée et s'il est démontré que la couverture est efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Il existe trois catégories de relations de couverture :

- Les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
 - La couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes ;
 - La couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère.
- Couverture de flux de trésorerie

Compte tenu de la définition qui en est donnée par les normes IFRS, le Groupe ne considère comme éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie qu'un nombre très limité de relations de couverture liées aux appels d'offres qui devraient aboutir à des commandes fermes à très court terme.

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constaté sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

- Couverture de juste valeur

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur à toutes les relations de couverture de juste valeur efficaces pour lesquelles le risque couvert correspond à un actif ou passif comptabilisé, ou à un engagement ferme.

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constaté sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

- Couverture d'une participation nette dans une filiale étrangère.

Dans ce cas, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». Ce montant est reclassé au compte de résultat lorsque la participation est cédée.

Quelle que soit la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Les profits et pertes de change réalisés et latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Le chiffre d'affaires et les coûts relatifs aux contrats clients sont comptabilisés au taux de change du jour à la date de la mise en place de la couverture et ce, sur la durée du contrat commercial y afférent, sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a également recours à des contrats d'assurance export afin de couvrir son risque de change sur certains contrats à long terme pendant la période d'appel d'offres et après l'attribution des contrats. Au cours de la période d'appel d'offres, ces contrats d'assurance ne sont pas réévalués au bilan. Si des contrats commerciaux sont accordés, les contrats d'assurance sont comptabilisés et donnent lieu à un traitement comptable similaire à celui des contrats de change à terme.

(i) Goodwill

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes

valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au cours du deuxième semestre. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe susceptible de bénéficier des synergies générées par le regroupement d'entreprises. Les secteurs d'activité tels que décrits à la Note 20 correspondent aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de l'UGT.

Les valeurs recouvrables sont significativement influencées par les estimations de prix futurs des produits et services fournis par le Groupe, l'évolution des charges, la dynamique des marchés concurrents ainsi que d'autres facteurs. Elles dépendent également des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuelle utilisés.

Si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur viendra, en premier lieu, réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué à cette UGT et sera ensuite affectée aux autres actifs de l'UGT au pro rata de la valeur comptable chacun de ses actifs. Une perte de valeur reconnue sur un goodwill ne pourra faire l'objet d'une reprise lors d'une période ultérieure.

(j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des actifs incorporels acquis (comme la technologie, les accords de licence) et des immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Cette dernière atteint vingt ans dans tous les secteurs en raison de la nature à long terme des contrats et des activités y afférents. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement ou dans le coût des ventes en fonction de la nature de l'actif.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de développement sont traités de manière similaire à moins que le projet ne réponde favorablement aux critères suivants:

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés sous une rubrique distincte et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet a été démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Dans cette hypothèse, les coûts de développement sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif en cours de développement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

(k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle est réparti entre chacune de ses parties significatives correspondant à un composant pour lequel une durée spécifique d'utilité a été déterminée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée attendue d'utilité de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durée d'utilité estimée en années
Bâtiments	20-25
Matériel et outillage	7-12
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	3-7
Navires de croisière	30

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais généraux et administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat y afférent, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers à payer sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'une mesure incitative pour la conclusion des contrats de location simple sont également répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

(l) Perte de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

A chaque date de clôture du bilan, le Groupe examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une indication que leur valeur comptable puisse excéder leur valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif en question.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Si la perte de valeur donne ultérieurement lieu à une reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est portée à la valeur recouvrable réévaluée. La valeur comptable ainsi augmentée ne devra pas toutefois excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

(m) Actifs financiers

Les actifs financiers incluent les prêts et dépôts, les participations et instruments d'emprunt, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est positive et les créances clients et comptes rattachés.

- Prêts et dépôts

Les prêts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont enregistrés en actifs financiers lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois et en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou que leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

- Participations et instruments d'emprunt

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités de présentation définies par la norme IAS 39 et, en conséquence, évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Pour ces titres disponibles à la vente, les profits et pertes sur la variation de la juste valeur sont directement comptabilisés en capitaux propres, sauf en cas de vente ou en cas d'indication objective de perte de valeur. Dans ce cas, le gain ou la perte cumulé reconnu directement en capitaux propres est transféré en résultat net de l'exercice. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent pas être reprises ultérieurement en compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres d'emprunt (obligation) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les instruments de dette que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et pour lesquels le Groupe a exprimé une telle intention, sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance selon la classification définie par la norme IAS 39. Ils sont donc évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués de toute perte de valeur comptabilisée afin de refléter les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre sa valeur comptable et les flux de trésorerie actualisés estimés selon le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Les valeurs mobilières sont des titres détenus à des fins de transaction et ne peuvent pas être considérés comme des équivalents de trésorerie (voir Note 3 o). Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont, par conséquent, constatées dans les charges et produits financiers.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3h pour les instruments de couverture de change et Note 3s pour les instruments de couverture de taux).

- Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

(n) Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures, les produits en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour leur achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

(o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placement très liquides qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités, dont le risque de variations de valeur n'est pas significatif et dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Les découverts bancaires payables à première demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie et sont inclus à la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(p) Impôts

Les impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité et sont comptabilisés selon l'approche bilantielle. Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables ; les actifs d'impôt différé sont, pour leur part, comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture.

L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui seront applicables, selon les prévisions, à la période au cours de laquelle le passif d'impôt différé sera réglé ou l'actif d'impôt différé réalisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs avec les passifs d'impôts exigibles, lorsqu'il s'agit d'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ait trait aux éléments inscrits directement au débit ou au crédit des capitaux propres ; dans cette hypothèse, il est également enregistré par capitaux propres.

Pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt (exigible et différée) est calculé en appliquant le taux effectif d'imposition annuel estimé pour le présent exercice au résultat avant impôt du Groupe pour la période.

(q) Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme est en cours, les engagements liés à ce contrat sont pris en compte dans l'évaluation de la marge à comptabiliser et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces engagements sont comptabilisés au passif en tant qu'éléments distincts, s'ils répondent aux critères suivants :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces engagements sont présentés sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant sont incertains. Dès que cette incertitude disparaît, ces éléments sont présentés sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les engagements résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisés dans les provisions dès qu'ils répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé, que la direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférents ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés, les coûts estimés de fermeture de sites et la dépréciation des actifs concernés.

(r) Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est négative et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

- Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Les frais et primes d'émission d'emprunts obligataires ne sont pas inclus dans le coût initial mais pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu, sous forme de profit ou perte lié à l'extinction de l'ancienne dette.

Certains instruments financiers (tels que les Obligations Remboursables en Actions) comprennent à la fois, une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. Ces composantes sont classées séparément selon qu'il s'agit d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres.

L'évaluation de la composante passif financier à la date d'émission correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour un instrument similaire assorti des mêmes conditions (échéance, flux de trésorerie) mais sans option ou obligation de conversion ou de remboursement en actions. Ce passif est ensuite réévalué au coût amorti par l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est le montant résiduel obtenu après avoir déduit, de la juste valeur de l'instrument, considéré dans son ensemble, le montant déterminé pour la composante passif financier.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3h pour les instruments de couverture de change et Note 3s pour les instruments de couverture de taux).

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

(s) Instruments de couverture de taux

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé.

S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

(t) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur (hors effet de conditions non liées au marché) à la date d'octroi. La juste valeur déterminée à la date d'octroi des paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres est basée sur une estimation par le Groupe des actions qui seront finalement acquises et ajustée de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché. La juste valeur est imputée au résultat opérationnel de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits et comporte une contrepartie en capitaux propres. La juste valeur est déterminée selon le modèle binomial d'évaluation des options.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Pour les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie, un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus est constaté à sa juste valeur déterminée à chaque date de clôture.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote relative aux actions qui seront acquises et ce, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits.

(u) Avantages du personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (y compris l'assurance santé et la couverture des frais médicaux). Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants forfaitaires calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ en retraite ou à la fin du contrat.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies d'un employeur unique, la juste valeur des actifs du régime est évaluée une fois par an. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements au titre des prestations définies et le coût des services actuels et passés correspondant. Cette méthode prend en considération la meilleure estimation des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur du salarié, son salaire en fin de contrat et l'espérance de vie estimée ainsi que le taux de rotation probable des bénéficiaires. La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions distincts. Les actifs de couverture sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. Les autres avantages complémentaires à prestations définies réservés à certains salariés et financés par le Groupe sont couverts par les actifs du Groupe au fur et à mesure que ces avantages sont dus.

Le Groupe réévalue à chaque date de clôture ses engagements de retraite et ses actifs de couverture. Les différences entre le rendement effectif et le rendement attendu des actifs de couverture ainsi que les effets de tout changement

dans les hypothèses actuarielles sont évalués. Si ces différences cumulées excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des engagements et la valeur de marché des actifs de couverture, les profits et pertes non comptabilisés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, les charges sont imputées au résultat opérationnel à mesure qu'elles sont encourues.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Dans certains pays, principalement aux Etats-Unis, le Groupe offre également à des retraités du Groupe des avantages postérieurs à l'emploi (principalement des régimes de couverture des frais médicaux postérieurement à l'emploi) au travers de plans, pour l'essentiel, non couverts par des fonds.

Le coût estimé de ces avantages au personnel est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net ainsi que du coût des services passés non comptabilisés et les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les éléments financiers des charges de retraite comme la charge d'intérêts et le rendement des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

(v) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est considéré que leur valeur comptable sera recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie si, et seulement si, la vente est hautement probable et si l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel. Par ailleurs, la Direction doit s'être engagée à réaliser cette vente de telle façon qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la vente puisse être reconnue comme réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Les actifs non courants (et les groupes détenus en vue de la vente) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable avant leur classement et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'amortissement.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné dont l'objectif est de se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les montants inclus dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés séparément pour la période en cours et toutes les périodes précédentes figurant dans les états financiers s'ils sont significatifs.

(w) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période, ajusté de la charge financière (nette d'impôt) des instruments à effet dilutif potentiel, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation majoré de l'effet de tout instrument dilutif.

(x) Cours de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères

	Au 30 septembre 2005		Au 30 septembre 2004		Au 31 mars 2005	
	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Equivalent en € d'1 unité						
Livre sterling	1.469602	1.466383	1.486586	1.456028	1.463325	1.452433
Franc suisse	0.645890	0.642632	0.649218	0.644164	0.650036	0.645745
Dollar US	0.814483	0.830427	0.823088	0.805867	0.791901	0.771367
Real brésilien	0.342997	0.374042	0.274584	0.281124	0.278889	0.287584
Dollar canadien	0.667341	0.711086	0.618614	0.635324	0.621966	0.635445
Dollar australien	0.619802	0.631792	0.582867	0.580990	0.585581	0.596552

Note 4 – Effets de la première adoption des normes IFRS

(a) Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1^{er} avril 2004 (date de transition)

Les états financiers 2004/05 en normes IFRS ont été élaborés selon la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, sur la base des normes IAS/IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004, le Groupe a retenu les options/exemptions suivantes telles qu'autorisées par la norme IFRS 1 :

Avantages du personnel

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises réalisés par le passé avant la date de transition.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives requises par les normes IAS 32 et 39. De ce fait, pour la première année de transition 2004/05, les informations comparatives ne sont pas conformes à ces normes.

Utilisation d'une évaluation des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels à leur juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé à cette date

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation prévue par la norme IFRS 1 permettant l'utilisation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels en tant que leur coût présumé dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004. Ce choix n'a donc pas d'impact sur les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} avril 2004 a été ramené à zéro par le biais des réserves consolidées et n'a donc pas d'impact sur les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit par conséquent exclure les écarts de conversion nées avant le 1^{er} avril 2004 et inclure les écarts de conversion ultérieurs.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1^{er} avril 2004, la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005.

L'impact du passage aux normes IFRS est décrit en Note 27.

(b) Changements de méthodes comptables au 1^{er} avril 2005

Comme le permet la norme IFRS 1, les informations comparatives relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 et au semestre clos le 30 septembre 2004 ont été préparées selon toutes les normes IFRS et interprétations dont l'entrée en vigueur est attendue au 31 mars 2006, à l'exception des normes suivantes :

- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »
- IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation »
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

Ces trois normes ont été adoptées à compter du 1^{er} avril 2005 et leur incidence sur le bilan s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	<u>Au 31 mars 2005</u>	<u>IAS 32/39</u>	<u>IFRS 5</u>	<u>Au 1er avril 2005</u>
ACTIF				
Total des actifs non courants	9 606	2	(650)	8 958
<i>dont</i>				
- Autres actifs non courants, nets	1 935	5	(650)	1 290
- Impôts différés	1 207	(3)		1 204
Total des actifs courants	9 475	139	13	9 627
<i>dont</i>				
- Clients et comptes rattachés, nets	2 392	(69)		2 323
- Autres actifs courants, nets	1 424	208	13	1 645
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0		637	637
TOTAL DE L'ACTIF	19 081	141	0	19 222
PASSIF				
Total capitaux propres	1 466	117		1 583
Obligations remboursables en actions	133	(133)		0
Total des passifs non courants	4 844	(46)	(637)	4 161
<i>dont</i>				
- Passifs financiers non courants	3 281	(46)	(637)	2 598
Total des passifs courants	12 638	203	0	12 841
<i>dont</i>				
- Passifs financiers courants	486	(3)		483
- Contrats de construction en cours, passifs	5 484	36		5 520
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 437	(121)		3 316
- Autres passifs courants	1 589	291		1 880
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	0		637	637
TOTAL DU PASSIF	19 081	141	0	19 222

Effet de l'application des normes IAS 32 et 39

L'effet de l'application des normes IAS 32 et 39 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Comptabilisation distincte des composants de capitaux propres et passif financier des ORA	Réévaluation des passifs financiers selon le taux d'intérêt effectif	Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres	Adoption de la comptabilité de couverture	Reclassement de valeurs mobilières	IAS 32/39
ACTIF						
Total des actifs non courants	(1)		3	(5)	5	2
<i>dont</i>						
- Autres actifs non courants, nets					5	5
- Impôts différés	(1)		3	(5)		(3)
Total des actifs courants	(3)	(60)	(8)	215	(5)	139
<i>dont</i>						
- Clients et comptes rattachés, nets				(69)		(69)
- Autres actifs courants, nets	(3)	(60)	(8)	284	(5)	208
TOTAL DE L'ACTIF	(4)	(60)	(5)	210	0	141
PASSIF						
Capital						
Primes d'émission	117		(5)			112
Réserves	4	(1)		2		5
Total capitaux propres	121	(1)	(5)	2		117
Obligations remboursables en actions	(133)					(133)
Total des passifs non courants	10	(56)				(46)
<i>dont</i>						
- Passifs financiers non courants	10	(56)				(46)
Total des passifs courants	(2)	(3)	0	208		203
<i>dont</i>						
- Passifs financiers courants	(2)	(1)				(3)
- Contrats de construction en cours, passifs				36		36
- Fournisseurs et comptes rattachés				(121)		(121)
- Autres passifs courants		(2)		293		291
TOTAL DU PASSIF	(4)	(60)	(5)	210	0	141

Comptabilisation distincte des composants de capitaux propres et de passif financier des ORA

Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 constituent un instrument financier composé qui doit, conformément à la norme IAS 32, être ventilé entre sa composante capitaux propres et sa composante passif financier.

Réévaluation des passifs financiers selon le taux d'intérêt effectif

En principes comptables français, les frais bancaires relatifs à l'émission d'emprunts étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire au travers du résultat financier sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt. Conformément aux normes IFRS, ces frais sont déduits des passifs financiers et amortis sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres

Selon les principes comptables français, les coûts de transaction relatifs aux instruments de capitaux propres étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire sur une durée de cinq ans.

En normes IFRS, ces coûts sont directement imputés aux capitaux propres. L'impact négatif sur les capitaux propres représente la portion des coûts de transaction qui n'a pas encore été amortie selon les principes comptables français au 31 mars 2005.

Adoption de la comptabilité de couverture

Les règles de comptabilité de couverture retenues par le Groupe sont décrites dans la Note 3h ci-avant. En raison de l'adoption de la comptabilité de couverture de juste valeur pour les relations de couverture de change, les actifs et passifs courants existant en principes comptables français ont été réévalués selon les nouvelles règles et les nouveaux éléments suivants ont été comptabilisés :

- Instruments dérivés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de € 264 millions et € 192 millions.
- Variations de la juste valeur des engagements fermes non constatés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de € 40 millions et € 148 millions.

Reclassement des valeurs mobilières

Certaines valeurs mobilières précédemment classées dans les placements à court terme selon les principes comptables français ont été reclassées dans les actifs non courants.

Effet de l'application de la norme IFRS 5

Au 1^{er} avril 2005, les actifs et passifs affectés à des contrats de location des trains et des équipements connexes du secteur Transport ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés sous une rubrique distincte du bilan puisqu'il est attendu que leur vente interviendra dans les douze mois suivants. Ces contrats de location font partie d'un accord conclu en 1995 avec un des principaux exploitants de réseau de métro en Europe en vertu duquel le Groupe donne en location les trains et les équipements connexes pour une période de 30 ans à compter de 1997 et les rend disponibles pour cet exploitant.

Le produit de cession devrait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée lors du reclassement de ces éléments en actifs détenus en vue de la vente.

Note 5 – Variations du périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre des sociétés consolidées durant la période sont les suivantes :

- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, à la suite de l'obtention du visa des autorités locales, un engagement ferme de cession de certaines entités non significatives de l'ancien Secteur T&D (cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été signé. Dans ce cadre, les activités de l'ancien secteur T&D en Inde ont fait l'objet d'un accord intervenu en avril 2005 spécifique finalisé par une vente effective le 8 août 2005. Ces activités ont été sorties du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} août 2005.
- En mai 2005, un contrat de vente relatif à l'activité Flow Systems a été signé. Le 18 août 2005, le Groupe a finalisé la vente et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter de cette date.
- En juin 2005, le Groupe a signé un engagement ferme pour la vente de l'activité Transport en Australie et en Nouvelle Zélande. Le 16 septembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} septembre 2005.

Note 6 – Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Frais de recherche et développement	(163)	(206)	(408)
<i>Dont :</i>			
- Immobilisation des coûts de développement (voir Note 11)	46	30	70
- Amortissement des coûts de développement (voir Note 11)	(23)	(40)	(83)
- Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	(26)	(29)	(59)
Frais de recherche et développement avant immobilisation et amortissement	(160)	(167)	(336)

Note 7 – Autres produits et autres charges

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Plus-value sur cession de participations/d'activités (1)	148	-	59
Plus-value sur cession d'immobilisations	-	-	8
Autres	7	3	18
Autres produits	155	3	85
Moins-value sur cession de participations/d'activités (1)	(25)	(9)	(101)
Moins-value sur cession d'immobilisations	(3)	-	-
Coûts de restructuration (2)	(38)	(69)	(358)
Charges de retraite (3)	(31)	(27)	(49)
Perte de valeur (4)	(87)	-	-
Autres	(15)	(8)	(10)
Autres charges	(199)	(113)	(518)

- (1) Pour le semestre clos le 30 septembre 2005, la plus-value sur cession est essentiellement liée à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle Zélande.
La moins-value de cession résulte pour l'essentiel de la cession des activités du secteur T&D en Inde et de l'activité Flow-Systems.
Pour le semestre clos le 30 septembre 2004, la plus-value de cession correspond à la cession de participations non significatives.
Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, les plus-values sur cession sont principalement liées à la cession d'activités y compris l'activité locomotives de fret en Espagne. Les moins-values sur cession représentent des coûts et des provisions relatifs aux garanties, demandes d'indemnisation et ajustements de prix de cessions antérieures.
- (2) Pour le semestre clos le 30 septembre 2005, les coûts de restructuration résultent de plans non significatifs et incluent des dépréciations d'actifs pour un montant de € 2 millions (voir Note 16).
Pour le semestre clos le 30 septembre 2004, les coûts de restructuration incluent essentiellement des dotations supplémentaires aux plans de réduction du niveau de l'activité incluant la fermeture de sites ou l'arrêt d'activités et des réductions d'effectifs ainsi que € 2 millions de dépréciation d'actifs.
Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les coûts de restructuration comprennent des dotations supplémentaires de € 343 millions au titre de plans de réduction du niveau de l'activité incluant la fermeture de sites ou l'arrêt d'activités et des réductions d'effectifs principalement dans les secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Transport, ainsi que € 15 millions de dépréciation d'actifs.
- (3) Amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnu et incidence des réductions d'effectifs et fermetures de plans - voir Note 17 « Avantages du personnel »
- (4) Au cours du semestre clos le 30 septembre 2005, une dépréciation du goodwill et des immobilisations du secteur Marine a été comptabilisée (voir Notes 10 et 12).

Note 8 – Produits (charges) financiers

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Produits d'intérêts	40	33	45
Charges d'intérêts (1)	(114)	(151)	(247)
Charges sur opérations de titrisation	(6)	(10)	(19)
Profits (pertes) de change	12	(13)	(27)
Charges de retraite (voir Note 17)	(9)	(8)	(17)
Autres produits (charges) financiers nets (2)	(11)	(93)	(133)
Charges financières	(88)	(242)	(398)

(1) La part des intérêts relatifs aux contrats de location-financement s'élève à € 6 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2005, € 6 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2004 et € 13 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

(2) Les autres produits (charges) financiers, nets incluent les commissions payées sur les garanties, les prêts syndiqués et les autres facilités de crédit, soit € 84 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2004 et € 105 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Note 9 – Impôts

(a) Taux effectif d'imposition

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Impôt exigible	(90)	(2)	(18)
Impôt différé	15	(21)	(145)
Charge d'impôt	(75)	(23)	(163)
Taux effectif d'imposition	34,9%	-	-

Le taux effectif d'imposition s'analyse comme suit :

	Semestre clos le 30 septembre 2005 <i>(en millions d'€)</i>	%
Résultat avant impôt	215	
Taux d'imposition théorique de la maison mère	34,43%	
Charge d'impôt théorique	(74)	
Effet de :		
- (non-reconnaissance) reconnaissance des actifs d'impôt différé	(8)	(3,7)
- variation nette des passifs d'impôt estimés	28	13,0
- variation de taux et effets de change	(15)	(7,0)
- autres différences permanentes	(26)	(12,1)
- retenues à la source non récupérables, etc.	(3)	(1,4)
- différences de taux d'imposition	23	10,7
Total de la charge d'impôt	(75)	(0,5)
Taux effectif d'imposition	34,9 %	

(b) Actifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2005	Au 1^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Pertes fiscalement reportables	1 524	1 504	1 504
Autres	1 259	1 188	1 179
Actifs d'impôt différé, brut	2 783	2 692	2 683
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(921)	(920)	(920)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou par entité légale	(633)	(568)	(556)
Actifs d'impôt différé	1 229	1 204	1 207
Passifs d'impôt différé, brut	(650)	(627)	(615)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou par entité légale	633	568	556
Passifs d'impôt différé	(17)	(59)	(59)
Impôt différé net	1 212	1 145	1 148

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

Sur la base d'une projection du plan à trois ans qui a été approuvé par le Conseil d'administration, le Groupe était confiant quant à la recouvrabilité des actifs d'impôt différé nets au 31 mars 2005 d'un montant de € 1 148 millions. Cette analyse mettait en évidence une capacité à générer un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser les pertes fiscalement reportables et les autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze ans, ce qui reflète la nature à long terme des opérations du Groupe.

Les prévisions de résultats imposables du Groupe pour l'exercice 2005/06 par juridiction ont été revues au 30 septembre 2005 : le Groupe estime que les éléments qui lui ont permis de conclure à la recouvrabilité des actifs d'impôt différé au 31 mars 2005 restent inchangés.

Comme chaque année, le Groupe établira un nouveau plan à trois ans au cours du dernier trimestre de l'exercice. Ce plan sera rendu disponible avant le 31 mars 2006 ; une revue détaillée de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé sera alors réalisée dans le cadre de l'établissement des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

Note 10 – Goodwill

<i>(en millions d'€)</i>	Valeur nette au 31 mars 2005	Acquisitions/ Cessions	Dépréciation	Différences de conversion et autres variations	Valeur nette Au 30 septembre 2005
Power Turbo-Systems / Power Environment	818	4	-	-	822
Power Service	1 991	-	-	-	1 991
Transport	526	(3)	-	5	528
Marine	2	-	(2)	-	-
Power Conversion	80	-	-	-	80
Goodwill	3 417	1	(2)	5	3 421

Au 31 mars 2005, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill et des actifs incorporels acquis (voir Note 11).

La méthode d'évaluation utilisée s'appuie essentiellement sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui représente la capacité des actifs à générer des profits et des flux de trésorerie futurs en fonction du plan à trois ans du Groupe préparé en interne dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par secteur et revu par des experts indépendants et de l'extrapolation sur dix ans du plan à trois ans.

La valeur résiduelle au terme de la période de 10 ans représente environ 50 % de la valeur d'entreprise.

Au 30 septembre 2005, une évaluation de la valeur du secteur Marine dans les conditions de marché actuelles a été réalisée. Elle intègre des hypothèses plus conservatrices sur les termes et conditions des futurs contrats. Cette évaluation a conduit à comptabiliser une dépréciation du goodwill d'un montant de € 2 millions et des immobilisations résiduelles d'un montant de € 85 millions.

Le Groupe estime qu'il n'est intervenu aucun autre événement susceptible de rendre nécessaire un nouveau test de dépréciation au 30 septembre 2005.

Note 11 – Immobilisations incorporelles, nettes

<i>(en millions d'€)</i>	Coûts de développement immobilisés	Immobilisations incorporelles acquises	Total
Coût			
Au 31 mars 2005	436	1 219	1 655
Acquisitions / cessions	46	-	46
Ecarts de conversion et autres variations	1	-	1
Au 30 septembre 2005	483	1 219	1 702
Amortissements			
Au 31 mars 2005	(135)	(298)	(433)
Acquisitions / cessions	(23)	(30)	(53)
Ecarts de conversion et autres variations	(1)	-	(1)
Au 30 septembre 2005	(159)	(328)	(487)
Valeur comptable			
Au 31 mars 2005	301	921	1 222
Au 30 septembre 2005	324	891	1 215

Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation de prix d'acquisition relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenus par ABB. Elles incluent la technologie et des contrats de licence.

Note 12 – Immobilisations corporelles, nettes

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005	Acquisitions/ Amortissement/ Dépréciation	Cessions	Variation du périmètre de consolidation	Différences de conversion et autres	Au 30 septembre 2005
Terrains	146	0	(6)	(6)	3	137
Bâtiments	1 390	3	(20)	(25)	35	1 383
Matériel et outillage	2 248	26	(44)	(75)	82	2 237
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	695	51	(16)	(17)	(30)	683
Valeur brute	4 479	80	(86)	(123)	90	4 440
Terrains	(9)	(10)	1	0	0	(18)
Bâtiments	(599)	(87)	16	11	(21)	(680)
Matériel et outillage	(1 718)	(103)	40	65	(62)	(1 778)
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	(446)	(30)	14	12	23	(427)
Amortissement cumulé (1)	(2 772)	(230)	71	88	(60)	(2 903)
Terrains	137	(10)	(5)	(6)	3	119
Bâtiments	791	(84)	(4)	(14)	14	703
Matériel et outillage	530	(77)	(4)	(10)	20	459
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	249	21	(2)	(5)	(7)	256
Valeur nette	1 707	(150)	(15)	(35)	30	1 537

(1) La charge totale d'amortissements et de dépréciation de la période inclut une dépréciation de € 85 millions des immobilisations corporelles résiduelles du secteur Marine (voir Note 10).

Note 13 – Autres actifs non courants, nets

(en millions d'€)	Au 30 septembre 2005	Au 1 ^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Dépôt en garantie du programme de cautionnement (1)	700	700	700
Autres prêts et dépôts à long terme	51	129	129
Actifs pris en location de longue durée (2)	-	-	650
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (voir Note 17)	380	374	374
Titres détenus jusqu'à leur échéance	-	5	-
Autres	92	82	82
Autres actifs non courants, nets	1 223	1 290	1 935

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

- (1) Ce poste correspond à un dépôt constitué par le Groupe auprès d'un intermédiaire tiers pour garantir, sous la forme d'un nantissement, le nouveau programme de cautions d'un montant maximum de € 8 milliards mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 (voir Note 21 (a) (1)) et investi dans des obligations d'Etat et/ou bons du Trésor avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois. Le remboursement de ce dépôt dépendra de la main levée des cautions émises dans le cadre de ce programme.
- (2) Au 31 mars 2005, cet actif non courant a trait aux contrats de location des trains et équipements connexes conclus avec un exploitant de métro en Europe. A compter du 1^{er} avril 2005, cet actif est désigné comme un groupe d'actifs destiné à être cédé et a par conséquent été reclassé dans les actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Note 4-b et 24).

Note 14 – Contrats de construction en cours, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2005	Au 1^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Contrats de construction en cours, actifs	2 787	2 601	2 601
Contrats de construction en cours, passifs	(5 571)	(5 520)	(5 484)
Contrats de construction en cours, nets	(2 784)	(2 919)	(2 883)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	32 591	33 968	33 968
Moins factures émises	(33 328)	(34 994)	(34 953)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(737)	(1 026)	(985)
Avances reçues des clients	(2 047)	(1 893)	(1 898)
Contrats de construction en cours, nets	(2 784)	(2 919)	(2 883)

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

Note 15 – Autres actifs courants, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2005	Au 1^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Avances versées aux fournisseurs	460	339	345
Impôt sur le résultat et autres taxes	502	406	406
Charges constatées d'avance	120	171	193
Autres créances	389	399	465
Instruments dérivés	208	264	-
Variation de juste valeur des engagements fermes	55	40	-
Titres disponibles à la vente	15	13	-
Titres détenus jusqu'à leur échéance	18	13	-
Placements à court terme	-	-	15
Autres actifs courants, nets	1 767	1 645	1 424

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

Note 16 – Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2005
Garanties	602	108	(55)	(125)	55	585
Litiges et réclamations	633	82	(45)	(81)	(37)	552
Autres risques sur contrats	407	326	(51)	(70)	5	617
Provisions courantes	1 642	516	(151)	(276)	23	1 754
Risques et litiges fiscaux	28	9	(4)	-	7	40
Restructuration	440	39	(3)	(103)	(7)	366
Autres provisions non courantes	212	111	(47)	(15)	16	277
Provisions non courantes	680	159	(54)	(118)	16	683
Total	2 322	675	(205)	(394)	39	2 437

Provisions courantes – provisions au titre des contrats

GT24/GT26 Turbines à gaz de grande puissance

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2005, le Groupe a utilisé les provisions antérieurement constituées à hauteur de € 56 millions : à la date de clôture, il a conservé € 286 millions de provisions au titre de ces turbines.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe avait utilisé € 359 millions de provisions et conservé au 31 mars 2005, après effets des écarts de conversion, € 379 millions de provisions au titre de ces turbines. Le plan d'action destiné à couvrir les risques résiduels précédemment identifiés et non provisionnés a été mis en œuvre avec succès au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Provisions non courantes

Provisions et coûts de restructuration

Au 30 septembre 2005, les provisions pour restructuration s'établissent à € 366 millions après une dotation supplémentaire de € 38 millions et une utilisation de € 103 millions au cours de la période.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, des plans de restructuration avaient été mis en œuvre pour un montant de € 363 millions principalement dans les secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Transport. Le solde des provisions au 31 mars 2005 s'établissait à € 440 millions après une utilisation de € 289 millions au cours de l'exercice.

Note 17 – Avantages du personnel

Les soldes au bilan de ces actifs et passifs, principalement à long terme, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2005	Au 31 mars 2005
Provision pour engagements de retraite et assimilés	(826)	(824)
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (voir Note 13)	380	374
Provision nette	(446)	(450)

Les pertes actuarielles cumulées non reconnues restant à amortir aux 30 septembre 2005 et 31 mars 2005 s'établissaient respectivement à € 983 millions et € 1 014 millions.

La charge de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2005	2004	Exercice clos le 31 mars 2005
Coût des services rendus	(38)	(40)	(79)
Intérêts sur la dette actuarielle	(110)	(108)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	101	100	200
Amortissement des gains (pertes) actuariel(le)s net	(32)	(31)	(57)
Amortissement du coût des services passés non comptabilisé	1	2	4
Réductions d'effectifs/Fermetures de plans	-	2	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(78)	(75)	(145)
Coûts liés aux régimes mutualisés	(9)	(11)	(21)
Charge de retraite	(87)	(86)	(166)

La ventilation de la charge de retraite figurant au compte de résultat est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le		Exercice clos le
	30 septembre	2004	31 mars
	2005		2005
Charges opérationnelles	(47)	(51)	(100)
Autres charges (voir Note 7)	(31)	(27)	(49)
Charges financières (voir Note 8)	(9)	(8)	(17)
Total de la charge de retraite	(87)	(86)	(166)

Note 18 – Passifs financiers

(a) Analyse par nature

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30	Au 1 ^{er} avril	Au 31 mars
	septembre	2005 (*)	2005
	2005		2005
Actions préférentielles remboursables (1)	205	205	205
ORA (composante passif financier) (2)	10	10	-
Titres subordonnés (3)	5	5	5
Emprunts obligataires (3)	1 787	1 194	1 228
Prime d'échange sur emprunts obligataires (3)	-	-	(26)
Prêts syndiqués (4)	418	998	1 039
Prêts bilatéraux	128	33	33
Billets de trésorerie (5)	75	14	14
Créances futures titrisées, nettes	4	49	49
Autres emprunts (6)	242	245	252
Dettes sur contrats de location-financement	250	268	268
Dettes sur contrats de location à long terme (7)	15	13	650
Intérêts courus	66	47	50
Dettes financières	3 205	3 081	3 767
Non courante	2 456	2 598	3 281
Courante	749	483	486

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

- (1) Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant total de € 205 millions.
Ces titres n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à compter du 5^{ème} anniversaire, ou à la date même du 5^{ème} anniversaire si certains événements d'ores et déjà identifiés s'étaient produits, tels qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital.
En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée déclenchant le remboursement obligatoire des actions préférentielles au 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.
- (2) En raison de l'application différée des normes IAS 32 et 39 la composante dette des Obligations Remboursables en Actions « ORA » n'est reconnue qu'à compter du 1^{er} avril 2005 : elle s'établit à € 10 millions à cette date et demeure sans changement au 30 septembre 2005 (voir Note 4-b).
- (3) Au 31 mars 2004, l'encours du Groupe était composé de :
 - € 250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (Titres subordonnés) remboursables en septembre 2006 (portant intérêts variables à 4,99% au-dessus de l'EURIBOR jusqu'à l'échéance suite à leur mise aux enchères en septembre 2004),
 - € 650 millions d'obligations cotées sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêts au taux de 5 % et remboursables au pair le 26 juillet 2006.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, ces obligations ont fait l'objet d'une offre publique d'échange contre de nouvelles obligations à échéance mars 2010. Sur les € 900 millions d'obligations visées par cette opération, € 668 millions ont été échangées, conduisant, après application du ratio d'échange, à l'émission de € 695,3 millions d'obligations nouvelles, auxquelles s'ajoutent l'émission par le Groupe de € 304,7 millions d'obligations complémentaires dans les mêmes conditions. La prime d'échange de € 26 millions afférente à cette opération, comptabilisée en diminution de l'emprunt obligataire, est amortie jusqu'à échéance de ce dernier, soit mars 2010.

A la suite de cette opération, l'encours du Groupe au 31 mars 2005 s'établissait à :

- € 5 millions de Titres subordonnés à Durée Indéterminée remboursables en septembre 2006,
- € 228 millions d'obligations portant intérêt à taux fixe de 5 % et remboursables au pair le 26 juillet 2006,
- € 1 000 millions d'obligations portant intérêt à taux fixe de 6,25 %, à échéance mars 2010,
- € (26) millions de prime d'échange.

Au 1^{er} avril 2005, par application des normes IAS 32 et 39, ces dettes ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir Note 4-b). L'encours après retraitement s'établissait à :

- € 5 millions de Titres subordonnés remboursables en septembre 2006,
- € 231 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- € 963 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010, y compris la prime d'échange.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2005, le Groupe a émis € 600 millions de titres à taux variable portant intérêt à l'EURIBOR 3 mois + 2,20 %, remboursables au pair en mars 2009.

L'encours du groupe au 30 septembre 2005 s'établit à :

- € 5 millions de Titres subordonnés remboursables en septembre 2006,
- € 230 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- € 963 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010,
- € 594 millions d'obligations remboursables en mars 2009.

(4) Les prêts syndiqués incluent :

- Un prêt subordonné à échéance 2008 signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant initial maximum de € 1 563 millions (le « PSDD »), comprenant une Tranche A constituée d'un emprunt à terme de € 1 200 millions (intégralement tirée jusqu'à échéance ou remboursement) et une Tranche B correspondant à un crédit renouvelable de € 363 millions.

Au 30 septembre 2005, à la suite de remboursements partiels, ces facilités de crédit subordonnées ont été divisées entre :

- Une tranche A : emprunt à terme de € 418 millions (€ 448 millions de valeur nominale)
- Et une tranche B : crédit renouvelable de € 121 millions. L'intégralité de cette somme était disponible au 30 septembre 2005.
- Un crédit renouvelable multi-devises à échéance 2006 initialement signé pour un montant de € 1 110 millions ramené à € 704 millions au 30 septembre 2005. Aux 30 septembre 2005 et 31 mars 2005, l'intégralité de ces sommes était disponible.

Au 30 septembre 2005, le prêt subordonné à échéance 2008 (le « PSDD ») et le crédit renouvelable multi-devises à échéance 2006 étaient soumis aux critères financiers (*covenants*) décrits ci-dessous, amendés à l'unanimité par les prêteurs les 23 juin 2004 et 24 décembre 2004 et tels que modifiés afin de tenir compte des augmentations de capital d'août 2004 :

Critères financiers	Couverture minimales des frais financiers	Situation nette consolidée minimale	Dette totale maximale	Levier de dette maximal	EBITDA minimal
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
		<i>(en millions d'€)</i>	<i>(en millions d'€)</i>		<i>(en millions d'€)</i>
Septembre 2005	-	1 060	4 179	-	0
Décembre 2005	-	-	4 129	-	-
Mars 2006	3	1 360	3 979	4,0	-
Juin 2006	-	-	3 929	-	-
Septembre 2006	3	1 360	3 929	3,6	-
Décembre 2006	-	-	3 929	-	-
Mars 2007	3	1 360	3 929	3,6	-
Juin 2007	-	-	3 929	-	-
Septembre 2007	3	1 360	3 929	3,6	-
Décembre 2007	-	-	3 929	-	-
Mars 2008	3	1 360	3 929	3,6	-
Juin 2008	-	-	3 929	-	-

Dans la mesure où ces critères financiers ont été contractuellement définies sur la base des principes comptables généralement admis en France au 31 mars 2004, ils ont été modifiés pour tenir compte du passage aux normes IFRS au cours de la période.

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (e) ci-dessous) à la charge d'intérêts, nettes (produits d'intérêts moins les charges d'intérêts incluant les intérêts relatifs à la titrisation, mais hors intérêts relatifs contrats de location-financement).

(b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations d'impôts différés actif survenues après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière « Investment Grade », et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). En comparaison avec les critères financiers déterminés au 31 mars 2005 en normes comptables françaises, le niveau minimum de situation nette consolidée a été augmenté de € 210 millions, correspondant à la différence entre le montant des capitaux propres consolidés en normes comptables françaises et le montant des capitaux propres consolidés en normes IFRS au 31 mars 2005.

Après neutralisation de l'effet de la dépréciation des impôts différés actif, comptabilisée pour € 191 millions depuis l'exercice clos le 31 mars 2004, la situation nette consolidée minimale à comparer aux critères financiers (« covenants ») présentés ci-dessus est de € 1 993 millions.

(c) Somme de la dette financière (entité ad hoc et contrats de location-financement exclus) et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas si Groupe reçoit une notation financière « Investment Grade » et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). Au 30 septembre 2005, l'endettement total à comparer aux critères financiers est de € 2 846 millions en excluant la dette d'une entité ad-hoc (€ 94 millions) et la dette de location-financement (€ 265 millions).

(d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière après déduction des placements à court terme, des quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (Voir ci-dessous (e))

(e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements et dépréciations des actifs immobilisés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés et minoré des résultats nets sur cessions de participations/d'activités tels que présentés au compte de résultat. Au 30 septembre 2005, l'EBITDA est positif et s'élève à € 476 millions.

(5) Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Au 30 septembre 2005, cette autorisation était utilisée à la hauteur de € 75 millions (contre € 14 millions au 31 mars 2005).

(6) Les autres emprunts incluent € 94 millions d'emprunts contractés par une entité ad hoc aux 30 septembre 2005 et 31 mars 2005.

(7) Au 31 mars 2005, la dette financière inclut le financement d'un contrat de location de longue durée de trains et équipements connexes. Au 1^{er} avril 2005, en raison de l'application de la norme IFRS 5, la fraction non courante de l'engagement financier de € 637 millions est considérée comme un passif directement associé à un actif non courant destiné à être cédé, présentée sous une rubrique distincte du bilan et par conséquent, exclue de la dette financière (voir Note 4-b). La fraction

courante de cette obligation est inscrite dans la dette financière pour un montant de € 15 millions au 30 septembre 2005 et de € 13 millions au 1^{er} avril 2005.

Le montant total des lignes de crédit disponibles et non utilisés au niveau du Groupe s'élève à € 947 millions au 30 septembre 2005 (contre € 1 202 millions au 31 mars 2005) et s'analyse comme suit :

- € 122 millions sous diverses lignes de crédit bilatérales,
- € 121 millions dans le cadre de la Tranche B du prêt subordonné à échéance 2008, le « PSDD »,
- € 704 millions dans le cadre du crédit renouvelable multi-devises à échéance 2006.

(b) Analyse par échéance et taux d'intérêt

La présentation ci-après est basée sur la valeur nominale des emprunts :

(en millions d'€)	Court terme		Long terme					Taux d'intérêt moyen
	TOTAL	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de cinq ans	
Actions préférentielles remboursables	205	205						4.9%
ORA (composante passif financier)	10				10			2.0%
Titres subordonnés	5	5						7.1%
Emprunts obligataires	1 828	228			600	1 000		5.5%
Prêts syndiqués	448			448				6.6%
Prêts bilatéraux	128		128					5.0%
Billets de trésorerie	75	75						2.3%
Autres emprunts	242	111	16	19	18	26	52	4.1%
Dettes sur contrats de location-financement	265	50	25	22	21	19	128	-
Intérêts courus	66	66						-
Créances futures titrisées, net	4	4						-
Dette financière	3 276	744	169	489	649	1 045	180	

(en millions d'€)	Au 30 septembre 2005	Au 1 ^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Dette financière à taux fixe	1 664	1 656	2 293
Dette financière à taux variable	1 612	1 474	1 474
Dette financière	3 276	3 130	3 767

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

(c) Analyse par devise

(en millions d'€)	Au 30 septembre 2005	Au 1 ^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Euro	3 002	2 820	2 820
Dollar US	117	132	132
Livre sterling	48	47	684
Autres devises	109	131	131
Dette financière	3 276	3 130	3 767

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

Note 19 – Autres passifs courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2005	Au 1^{er} avril 2005 (*)	Au 31 mars 2005
Coûts de personnel et coûts associés	575	663	663
Impôts sur le résultat et autres taxes	407	320	320
Instruments dérivés	138	192	-
Variation de juste valeur des engagements fermes	163	148	-
Autres	679	557	606
Autres passifs courants	1 962	1 880	1 589

(*) Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b).

Note 20 – Informations par secteur et par zone géographique

a) Informations par secteur

Le Groupe est organisé en secteurs d'activité. Les secteurs d'activités retenus pour fournir les informations sectorielles correspondent à la structure de gestion du Groupe.

Au 30 septembre 2005, 31 mars 2005 et 30 septembre 2004, le Groupe est organisé en quatre secteurs et une activité.

- ***Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment***

Le secteur Power Turbo-Systems / Power Environment construit et vend des turbines à vapeur, des turbines à gaz, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements hydroélectriques. Il intervient également sur le marché des chaudières, des équipements de contrôle d'émission pour les marchés de la pétrochimie, de la production d'énergie et industriels, et sur le marché de la mise à niveau et de la modernisation des centrales existantes.

- ***Secteur Power Service***

Le secteur Power Service assure la promotion des activités de services associés au secteur Power Turbo Systems / Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux.

- ***Secteur Transport***

Le secteur Transport vend le matériel, les équipements et services liés au transport ferroviaire, incluant les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

- ***Secteur Marine***

Le secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

- ***Activité Power Generation***

L'activité Power Generation offre des solutions pour des industries de transformation et des produits de haute technologie incluant des moteurs, des alternateurs, des systèmes de propulsion pour le secteur maritime et des systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles.

La composition des Secteurs peut varier légèrement d'une période à l'autre. Dans ce cadre, la Direction peut modifier les critères d'évaluation de la rentabilité des Secteurs. Le Groupe utilise comme mesure interne de performance le résultat opérationnel, le cash-flow libre, la marge en carnet et d'autres indicateurs spécifiques.

Certaines activités non significatives ont été réaffectées d'un secteur à l'autre. Cette modification de la composition des secteurs n'a pas été présentée rétroactivement.

Chiffre d'affaires

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Power Turbo Systems / Power Environment	2 593	2 056	4 777
Power Service	1 613	1 579	3 116
Transport	2 553	2 452	5 124
Marine	159	274	609
Power Conversion	243	266	555
Corporate & autres (1)	67	138	273
Eliminations des transactions inter-secteur	(290)	(449)	(927)
TOTAL	6 938	6 316	13 527

Chiffre d'affaires (après éliminations des transactions inter-secteur)

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Power Turbo Systems / Power Environment	2 426	1 779	4 190
Power Service	1 505	1 423	2 832
Transport	2 553	2 452	5 100
Marine	159	274	607
Power Conversion	230	256	536
Corporate & autres (1)	65	132	262
TOTAL	6 938	6 316	13 527

Résultat opérationnel

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Power Turbo Systems / Power Environment	37	(84)	(107)
Power Service	221	191	412
Transport	155	98	218
Marine	(22)	(34)	(103)
Power Conversion	14	15	30
Corporate & autres (1)	(58)	(49)	(83)
TOTAL	347	137	367

Résultat d'exploitation

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Power Turbo Systems / Power Environment	11	(104)	(331)
Power Service	217	174	365
Transport	128	72	145
Marine	(107)	(34)	(14)
Power Conversion	14	10	16
Corporate & autres (1)	40	(91)	(247)
TOTAL	303	27	(66)

Capitaux employés (*)

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Power Turbo Systems/ Environment	(571)	(269)	(439)
Power Service	1 789	1 968	1 875
Transport	296	1 154	939
Marine	(87)	113	(293)
Power Conversion	(53)	52	42
Corporate & autres (1)	888	1 658	1 132
TOTAL	2 262	4 676	3 256

(*) Les capitaux employés sont définis comme la somme des goodwill, des actifs incorporels nets, des immobilisations corporelles nettes, des actifs courants (à l'exclusion des créances nées titrisées, des titres détenus à des fins de transaction, des titres détenus en vue de la vente, des titres détenus jusqu'à leur échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie) moins les passifs courants et les provisions courantes et non courantes.

La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2005 et le 30 septembre 2005 est en partie expliquée par le reclassement des actifs et passifs affectés à des contrats de location des trains et des équipements connexes du secteur Transport de la rubrique « Autres actifs non courants, nets » au 31 mars 2005 (inclus dans la définition des capitaux employés) à la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » au 30 septembre 2005 (exclus de la définition des capitaux employés).

(1) La rubrique Corporate & autres comprend toutes les unités Corporate et du réseau international ainsi que les entités en Australie, Nouvelle Zélande et Inde qui ne sont affectées à aucun secteur.

b) Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par destination

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Europe	3 362	3 328	7 371
Amérique du Nord	1 026	923	1 946
Amérique du Sud & Centrale	415	298	547
Asie - Pacifique	1 405	1 151	2 473
Moyen Orient - Afrique	730	616	1 190
TOTAL	6 938	6 316	13 527

Chiffre d'affaires par pays d'origine

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2005	2004	2005
Europe	4 761	4 652	9 851
Amérique du Nord	1 018	864	1 890
Amérique du Sud & Centrale	280	169	372
Asie - Pacifique	818	595	1 297
Moyen Orient - Afrique	61	36	117
TOTAL	6 938	6 316	13 527

Note 21 – Engagements hors bilan et autres obligations

a) Engagements hors bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2005	Au 31 mars 2005
Garanties sur contrats (1)	7 613	7 526
Garanties liées au financement des ventes (2)	437	429
Créances cédées non échues	-	5
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	21	1
Autres garanties	44	114
Total	8 115	8 075

(1) Garanties sur contrats

En ligne avec les pratiques de son industrie, les garanties délivrées par le Groupe sont accordées de la période d'appel d'offres à la réception définitive des travaux par les clients du Groupe en incluant la période de garantie et peuvent couvrir la bonne exécution du contrat sur la base des critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers des garanties de performance, de cautionnements et de lettres de crédit pour des périodes ou des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques et aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces obligations deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes consolidés.

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition de 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM Power détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ce dernier au titre des garanties de société mère délivrées antérieurement, concernant certains contrats de l'ancien Secteur Power. Le montant total des garanties d'ABB s'élève à € 2,8 milliards au 30 septembre 2005 (€ 2,7 milliards au 31 mars 2005). Ces garanties sont incluses dans les chiffres ci-dessus.

Ces chiffres excluent en revanche:

- € 3,8 milliards au 30 septembre 2005 (€ 3,8 milliards au 31 mars 2005) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont les règlements ont été pris en compte en « Contrats de construction en cours, actifs ou passifs».
- € 2,3 milliards au 30 septembre 2005 (€ 2,1 milliards au 31 mars 2005) de cautionnements et obligations conditionnelles dont la probabilité que ces engagements deviennent des obligations de paiement est jugée improbable.
- Les garanties données par la société mère ou les sociétés du Groupe portant sur des dettes inscrites dans les états financiers consolidés.

Les cautions sur contrats émises par les banques et sociétés d'assurance s'élèvent à € 10,9 milliards au 30 septembre 2005 (€ 10,7 milliards au 31 mars 2005).

Le Groupe a mis en place en août 2004 un programme de cautions garanti d'un encours maximum de € 8 milliards avec un engagement initial des banques d'un montant de € 6,6 milliards. Il a été augmenté à € 7,4 milliards depuis, grâce à l'élargissement du programme de sept à dix-sept banques. Les besoins du Groupe sont ainsi couverts jusqu'en juillet 2006. Ce programme comprend les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de € 3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003 ainsi que les cautions à émettre sur une période de deux ans, jusqu'au 27 juillet 2006.

Les cautions émises dans le cadre de ce programme jusqu'en juillet 2006 bénéficient d'une garantie de € 2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang d'un montant de € 700 millions sous la forme d'une dépôt bloqué (voir Note 13) ; et
- d'une garantie de second rang d'un montant de € 1 300 millions couvrant les pertes excédant le montant du dépôt bloqué, octroyée par l'Etat français / CFI pour € 1 250 millions et par les principales banques du Groupe pour € 50 millions.

Ce programme est renouvelable : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de € 8 milliards et sur une période de 2 ans.

Les cautions et garanties accordées au travers de ce programme sont couvertes par des contre-indemnités accordées par ALSTOM Holdings et par les filiales du Groupe qui en bénéficient.

Les banques peuvent demander la mise en œuvre de la garantie du programme si, et seulement si, une caution émise dans le cadre de ce programme a été appelée par un client, payée par la banque, et que ni les filiales du Groupe, ni ALSTOM Holdings n'ont eu la capacité d'indemniser les banques.

Début novembre 2005, le Groupe a renégocié ce programme de cautionnement afin de le proroger de deux années supplémentaires et de porter son montant à € 10,5 milliards dont € 9,3 milliards sont, à ce jour, syndiqués. Toutes les cautions émises au-delà de la période d'émission initiale de juillet 2006 et jusqu'en juillet 2008 bénéficieront d'une garantie réduite constituée de € 175 millions de dépôt en garantie.

Ce dépôt en garantie supplémentaire pourrait être relevé si, jusqu'au 31 mars 2008, la marge opérationnelle dégagée par le Groupe et ses liquidités n'atteignent pas les niveaux définis dans les dispositions décrites ci-dessous :

- Le dépôt de garantie devra représenter à tout moment au moins 5 % de l'encours des cautions émises après juillet 2006 et non échues, si la marge opérationnelle du Groupe n'atteint pas sur 12 mois glissants 4,75 % au 31 mars 2006, 5,125 % au 30 septembre 2006, 5,5 % au 31 mars 2007, 5,875 % au 30 septembre 2007 et 6,25 % au 31 mars 2008.

- Le dépôt de garantie devra représenter à tout moment au moins 10 % de l'encours des cautions émises après juillet 2006 et non échues si (i) la marge opérationnelle du Groupe n'atteint pas sur 12 mois glissants 3,75 % au 31 mars 2006, 4,125 % au 30 septembre 2006, 4,5 % au 31 mars 2007, 4,875 % au 30 septembre 2007 et 5,25 % au 31 mars 2008 ou (ii) si à chacune de ces dates ou six mois après chacune de ces dates, les liquidités du Groupe sont inférieures à € 800 millions.

Les deux dépôts de garantie seront fusionnés lorsque la garantie de l'Etat français et des principales banques du Groupe expirera, ce qui est attendu entre septembre et décembre 2008 et en tout état de cause au plus tard le 30 juin 2009. A ce moment-là, le montant global du dépôt de garantie représentera :

- € 175 millions si la marge opérationnelle du Groupe au 31 mars 2008 est supérieure à 6,25 %
- 5 % des cautions non échues si la marge opérationnelle est comprise entre 5,25 et 6,25 %
- et 10 % des cautions non échues si la marge opérationnelle est inférieure à 5,25 %.

L'émission de nouvelles cautions dans le cadre du programme de cautionnement décrit ci-dessus est également soumise à des critères financiers présentés à la Note 18 (a) (4).

Au 30 septembre 2005, l'encours de cautions et garanties émises relatives à des activités cédées par le Groupe s'établit à € 108 millions.

(2) Financement des ventes

Dans le cadre de ventes de navires de croisière et d'autres équipements conclues avant le 31 mars 1999, le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, ainsi que des financements à certains clients. L'en-cours hors bilan de ces engagements s'élève à € 437 millions au 30 septembre 2005.

Le tableau ci-après présente la ventilation de cet en-cours hors bilan en cours par secteur aux 30 septembre 2005 et 31 mars 2005 :

	Au 30 septembre 2005	Au 31 mars 2005
	<i>(en millions d'€)</i>	
Marine	125	120
<i>Cruiseinvest/ Renaissance</i>	39	38
<i>Autres</i>	86	82
Transport	312	309
<i>Exploitant européen de métro</i>	260	257
<i>Autres</i>	52	52
Total engagements hors-bilan (1)	437	429

(1) Les montants indiqués correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts en numéraire connexes qui sont inscrits au bilan.

Marine

Cruiseinvest/ Renaissance

Au 30 septembre 2005, ce poste correspond à la garantie de financement d'une filiale de Cruiseinvest LLC pour un montant de USD 18 millions (€ 15 millions) et à la garantie accordée sur la partie non utilisée de la ligne de crédit accordée à Cruiseinvest LLC de € 24 millions.

Autres

Au 30 septembre 2005, sont inscrites sous cette rubrique les garanties octroyées au titre de financement d'un navire de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à trois clients différents, pour un montant total de € 86 millions.

Sur la base des éléments connus et des hypothèses retenues quant au renouvellement des contrats de location et aux ventes de navires Cruiseinvest et d'autres paquebots de croisière, le Groupe estime que la provision de € 13 millions existante au 30 septembre 2005 au titre du financement des ventes du Secteur Marine reste suffisante pour couvrir le risque probable.

Transport

Au 30 septembre 2005, les garanties octroyées au titre du financement des ventes du Secteur Transport s'élèvent à € 312 millions.

Ce montant comprend, à hauteur de USD 63 millions (respectivement € 52 millions au 30 septembre 2005 et 49 millions au 31 mars 2005), de garanties relatives à des équipements vendus à Amtrak ainsi que des garanties données dans le cadre du contrat de location longue durée, conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne. Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail une valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option de GBP 177 millions (soit € 260 millions et GBP 257 millions au 30 septembre 2005 et au 31 mars 2005, respectivement).

Ces garanties octroyées incluent l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué en cas de non-respect de certains critères financiers, levés jusqu'au 31 octobre 2005.

b) Engagements au titre des contrats de location

<i>(en millions d'€)</i>	Total	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans
Contrats de location-financement	306	44	112	150
Locations simples	360	55	157	148
Total des paiements futurs	660	99	269	298

Note 22 — Autres engagements

- Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller jusqu'à environ € 420 millions dans le cadre d'un contentieux particulier.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe, sont dans certains cas sans montants spécifiques. Les montants provisionnés concernant les litiges, considérés comme des estimations fiables de passifs probables sont inclus dans les provisions et autres passifs courants. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

- Plainte de Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL)

En août 2003, RCCL et différentes filiales de ce groupe ont porté plainte en Floride contre certaines filiales du groupe Rolls-Royce et certaines filiales du Groupe Alstom. Elles réclament un montant d'environ € 250 millions (US 300 millions) de dommages et intérêts au motif de déclarations prétendument erronées au cours de la vente de moteurs à propulsion électrique (ou « pods ») et de prétendues négligences dans leur conception et leur fabrication. Le Groupe et Rolls Royce contestent fermement cette plainte.

- Amiante

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son Secteur Marine et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou demandes d'indemnisation relatives à l'amiante en France, aux Etats- Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses engagées par certains de ses employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses d'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières dans la plupart des cas sont restées jusqu'à présent à la charge des Caisses de Sécurité Sociale. Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter certaines conséquences financières de la faute inexcusable ne représentent pas un risque significatif et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie de Combustion Engineering, Inc. (« CE ») ou de ses anciennes filiales, pour lesquelles le Groupe est indemnisé par sa société-mère, ABB, Ltd (« ABB »).

Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles le Groupe a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale

américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que le Groupe a acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, le Groupe pense qu'aux termes de ce plan, le Groupe aurait été protégé contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE. Ce plan a été confirmé par le tribunal des faillites (bankruptcy court) le 23 juin 2003 et par le tribunal fédéral de première instance (United States federal district court) le 31 juillet 2003. Par la suite, ce plan a cependant fait l'objet d'un appel et la Cour d'Appel fédérale (United States Court of Appeals for the Third Circuit) a annulé la décision de confirmation du plan et renvoyé l'affaire devant le tribunal fédéral. En conséquence, la confirmation de ce plan fera l'objet d'une poursuite de la procédure devant le tribunal fédéral de première instance et/ou le tribunal des faillites (bankruptcy court) et le plan devra être modifié et faire l'objet d'une nouvelle procédure d'approbation des créanciers et des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante. Le 21 mars 2005, ABB a annoncé être parvenu à un accord avec certains représentants des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante sur certains « points de règlement des différends » qui constitueraient la base d'un tel plan modifié. Toutes les procédures en cours dans les affaires relatives à l'amiante et CE sont actuellement gelées par l'effet d'une ordonnance du tribunal des faillites émise au début de la procédure.

Au 30 septembre 2005, le Groupe fait l'objet d'environ 40 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 500 plaignants qui portent plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense du Groupe n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, il fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. Dans le cadre de la description qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou stipulation d'abandon ou de non poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des cas en cours liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur sa situation financière. Le Groupe ne peut pas assurer que le nombre des cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas qu'il pourrait avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur sa situation financière.

- Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

- Enquête de la SEC

La SEC mène une enquête formelle, et le Groupe a conduit sa propre revue interne concernant certains faits liés à l'une de ses filiales ALSTOM Transportation Inc (ATI). Ces actions font suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ATI de l'Etat de New York. Suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigations des Etats-Unis, (« FBI »), a également commencé une enquête non officielle. Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI sur cette affaire et entend continuer à le faire.

- Recours collectifs en justice allégués aux Etats-Unis « Putative class action »

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou « *putative class action* ») par des actionnaires aux Etats-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'*American Depositary Receipts* ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, depuis le 17 novembre 1998. Ces recours désormais consolidés en un seul devant la cour fédérale du district sud de New York veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, sur le fondement de

différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits et/ou selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis, et cela dans plusieurs communications du Groupe destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Les plaignants cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de *class action*, des dommages-intérêts d'un montant non précisé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus.

- Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités selon des modalités réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et il effectue les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, il estime que ses établissements industriels sont en conformité avec leurs permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

L'issue des cas liés à la protection de l'environnement ne peut être prévue avec certitude et il n'est pas possible d'assurer que les montants provisionnés seront suffisants. De même, des événements nouveaux tels que la promulgation de nouvelles lois ou des modifications de l'environnement, pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts ou responsabilités liés à l'environnement susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et ses résultats. A ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune action en responsabilité d'un montant significatif et le respect des réglementations relatives à l'environnement n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur ses résultats.

- Réclamations relatives aux cessions

Le Groupe procède de temps à autre à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs déposent des demandes d'indemnisation à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix et de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 30 septembre 2005, des demandes d'indemnisation ont été déposées au titre de cessions de certaines activités du Groupe qui continuent à faire l'objet de garanties, parmi lesquelles l'ancien Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion), les petites et moyennes turbines industrielles et l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et une partie de l'ancien Secteur Industrie.

Le Groupe a reçu un certain nombre de demandes de l'acquéreur à la suite de la cession du Secteur T&D, notamment en rapport avec l'enquête lancée par la Commission Européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D, et une procédure administrative diligentée au Mexique relative à de prétendues commissions versées par un intermédiaire qui pourrait conduire pour une des entités du secteur T&D à la suspension de sa participation aux appels d'offres des contrats gouvernementaux pour une période de deux ans.

Le Groupe considère qu'il n'existe pas d'affaires ou de demandes en cours non provisionnés pouvant faire l'objet d'une estimation qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires.

Note 23 – Paiements fondés sur des actions

Les transactions de paiements en actions se limitent aux options de souscriptions d'actions attribuées à des salariés. La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 2,6 millions au titre du semestre clos le 30 septembre 2005 (€ 0 million pour le semestre clos le 30 septembre 2004 et € 2,6 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2005).

Les plans d'options de souscription d'actions n°3 à 7, attribués entre 2001 et 2004, ne sont acquis aux bénéficiaires qu'à l'issue d'une période de 3 ans pour le plan 7 et d'un an pour les plans 3, 5 et 6 (acquisition progressive par tiers sur une période de trois ans). La période d'exercice court ensuite sur sept ans pour chaque plan.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi. Ce taux représente une valeur conforme aux pratiques du marché et est considéré approprié, compte tenu de l'absence d'historique à long terme sur la cotation du titre.

Les dispositions transitoires de la norme IFRS 2 permettent de ne valoriser et comptabiliser que les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et non exerçables avant le 1^{er} janvier 2005. Par application de ces dispositions, seul le plan n°7 a été valorisé :

Date d'octroi	Période d'acquisition	Durée de l'option	Evaluation initiale (en millions d'€)	Charge du 1 ^{er} semestre 2005 (en millions d'€)	Prix de l'action à la date d'octroi (en €)	Volatilité	Taux	Prix d'exercice (en €)	Rendement moyen par action (en %)
17 septembre 2004	3 ans	7 ans	15,4	2,6	17,6 (*)	51%	3,11	17,2 (*)	0,67

(*) Prix retraité suite au regroupement d'actions

Les conditions d'exercice des options attribuées par le plan n°7 sont les suivantes :

50 % des options accordées à chacun des bénéficiaires sont assorties de conditions d'exercice relatives au cash flow libre du Groupe et à la marge opérationnelle atteints au titre de l'exercice 2005/2006. Ces options ne peuvent être exercées dans leur intégralité que si, à la clôture de l'exercice 2005/2006, le cash flow libre du groupe est positif et la marge opérationnelle supérieure ou égale à 5 % (pourcentage applicable au cash flow libre et à la marge opérationnelle évalués en normes IFRS). Si ces seuils ne sont pas atteints, les options ne pourront être exercées que partiellement. Elles ne seront pas exerçables si le cash flow libre est négatif de plus de € 500 millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %.

Note 24 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs connexes

Au 1^{er} avril 2005, les actifs et passifs attribuables à la location de trains et autres équipements connexes ont été classés en tant que groupe d'éléments détenus en vue de la vente et présentés au bilan sous une rubrique distincte dans la mesure où ils doivent être cédés dans un délai de douze mois à compter de cette date. Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les passifs connexes s'élèvent à € 634 millions au 30 septembre 2005 et € 637 millions au 1^{er} avril 2005. Le montant total représente, à l'actif, une créance non courante sur une location longue durée, et au passif la dette financière correspondante.

Les autres groupes d'actifs détenus en vue de la vente au 30 septembre 2005 incluent principalement les activités de Power Conversion, suite à la signature du contrat de vente intervenue le 30 septembre 2005. Les actifs et passifs attribuables à ces activités qui devraient être cédés dans les douze mois, n'ont pas été présentés sous une rubrique distincte du bilan puisqu'ils ne sont pas considérés comme significatifs : le total des actifs et passifs au 30 septembre 2005 s'élevaient respectivement à € 275 millions et € 188 millions.

Ces activités sont comprises dans l'activité Power Conversion dans l'information sectorielle.

Le produit de cession devrait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés et par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors du reclassement de ces éléments en actifs détenus en vue de la vente.

Note 25 - Evénements postérieurs à la clôture

ALSTOM et Austrian Energy and Environment AG ont signé des engagements fermes pour la vente de l'activité Chaudières Industrielles d'ALSTOM qui fait partie du secteur Power Turbo-Systems/Power Environment. La finalisation des transactions devrait intervenir avant la fin du mois de novembre 2005. Les activités « Chaudières industrielles » cédées à Austrian Energy and Environment AG incluent les unités « Heat Recovery and Plant » d'ALSTOM en Allemagne, en République Tchèque et en Australie qui font partie du groupe Energy and Environment Systems (EES).

Début novembre 2005, le Groupe a renégocié son programme de cautions afin de l'étendre sur deux années supplémentaires (voir Note 21 (a) (1)) et ses critères financiers (covenants) consécutivement au passage aux normes IFRS (voir Note 18 (a) (4)).

Le 14 novembre 2005, le Groupe a finalisé la vente de ses activités Power Conversion à Barclays Private Equity.

Note 26 - Principales sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Le tableau suivant présente les principales sociétés consolidées au cours de la période et répondant à l'un des critères suivants :

- Etre une société holding
- Réaliser un chiffre d'affaires supérieur à € 20 millions.

<u>Sociétés</u>	<u>Pays</u>	<u>% de détention</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>
ALSTOM SA.....	France		Société mère
ALSTOM Espana IB SL (holding).....	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Gmbh (holding).....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Holdings.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding).....	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding).....	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM NV (holding).....	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings SA.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM UK Holding Ltd.....	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd.....	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Australia Ltd.....	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Beizhong Power Beijing.....	Chine	60,0	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA.....	Belgique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Brasil Ltda.....	Brésil	100,0	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc.....	Canada	100,0	Intégration globale
ALSTOM Controls Ltd.....	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ferroviana Spa.....	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Finland Oy.....	Finlande	100,0	Intégration globale
ALSTOM K.K.....	Japon	100,0	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH.....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd (*).....	Inde	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd.....	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd.....	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Philippines Inc.....	Philippines	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd.....	Malaisie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Boiler GmbH.....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Boilers.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH.....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion USA.....	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH.....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Flowsystems A/S.....	Danemark	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG.....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydraulique.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydro.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Inc.....	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa.....	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Ltd.....	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Norway AS.....	Norvège	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power O&M AG.....	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power SA.....	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service GmbH.....	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service Ltd.....	Emirats Arabes Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sp Zoo.....	Pologne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sro.....	République Tchèque	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB.....	Suède	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbomachines.....	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Projects India Ltd.....	Inde	68,5	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc.....	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport BV.....	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport New Zealand Ltd (*).....	Nouvelle Zélande	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport SA.....	France	100,0	Intégration globale

ALSTOM Transport Systems SpA	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Projects Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Intégration globale
APC Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
APC Power Conversion SAS	France	100,0	Intégration globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Intégration globale
Eukorail	Corée du Sud	100,0	Intégration globale
PT ALSTOM Power Energy Systems	Indonésie	87,0	Intégration globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co Ltd	Chine	99,0	Intégration globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale

(*) *cédées au cours de la période.*

La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur demande auprès du siège du Groupe.

Note 27 – Rapprochement entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS

Cette note décrit les principes retenus pour l'élaboration du bilan préliminaire en IFRS au 1^{er} avril 2004, date de transition, les différences observées par rapport aux principes comptables généralement admis en France (French GAAP) appliqués pour les exercices précédents ainsi que l'incidence de ces différences sur les comptes de l'exercice 2004/2005 (bilans d'ouverture et de clôture, compte de résultat).

a) Contexte

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2006 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne. La première adoption des normes IAS/IFRS pour l'établissement des états financiers publiés donnera lieu à la présentation d'informations comparatives portant sur la période précédente retraitées selon ces nouvelles normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 appliquées à compter du 1^{er} avril 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005/06 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe a préparé des informations financières sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'incidence chiffrée attendue du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition (1^{er} avril 2004) ;
- le bilan au 30 septembre 2004 et le compte de résultat, les tableaux des flux de trésorerie et de variation des capitaux propres pour le semestre clos le 30 septembre 2004 ;
- le bilan au 31 mars 2005 et le compte de résultat, les tableaux des flux de trésorerie et de variation des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Les retraitements au titre des normes IFRS seront considérés comme définitifs lors de la publication des états financiers consolidés pour l'exercice 2005/06. Toute différence entre les retraitements préliminaires en IFRS et les retraitements définitifs en IFRS sera imputé sur les capitaux propres d'ouverture à la date de transition ainsi qu'au compte de résultat pour le semestre clos le 30 septembre 2004 et l'exercice clos le 31 mars 2005.

L'information financière pour l'exercice 2004/05 sur l'incidence chiffrée attendue du passage aux normes IFRS a été préparée en appliquant aux comptes 2004/05 établis selon les normes françaises les normes et les interprétations IAS/IFRS que le Groupe estime devoir appliquer pour l'élaboration de ses états financiers consolidés comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2006. Cette information financière 2004/05 a en conséquence été préparée sur la base des éléments suivants :

- Les normes et interprétations IAS/IFRS dont l'application devrait être rendue obligatoire au 31 mars 2006 ;
- La résolution que le Groupe anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la préparation ou la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice 2005/06 ;
- Les options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses états financiers consolidés 2005/06.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan à l'ouverture retenu comme base de préparation aux états financiers consolidés comparatifs au 31 mars 2006 diffère du bilan à l'ouverture présenté ci-après.

Ces informations ont été examinées par le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit.

b) Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1er avril 2004 (date de transition)

L'information financière préliminaire 2004/05 en normes IFRS a été préparée selon la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, sur la base des normes IAS/IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004, le Groupe a retenu les options/exemptions suivantes telles qu'autorisées par la norme IFRS 1 :

Avantages du personnel

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Il a été possible de réaliser une application totalement rétrospective de cette norme en raison de la faible antériorité des plans de pension actuellement en vigueur dans le Groupe :

- plans récemment repris à la suite de régimes mutualisés (principalement au Royaume-Uni),
- plans attachés à des acquisitions récentes (principalement acquisition d'ABB Alstom Power en 1999 et 2000).

Le Groupe a retraité avec le concours de ses actuaires la dette actuarielle et les placements de tous les plans significatifs et a réparti les écarts actuariels cumulés depuis l'origine des plans jusqu'au 1^{er} avril 2004 entre une part amortie et une part restant à amortir.

Le Groupe a choisi de conserver la méthode du « corridor » déjà adoptée en normes françaises selon laquelle une fraction des écarts actuariels n'est pas reconnue dans les comptes : la méthode du « corridor » est en conséquence utilisée pour le retraitement des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à la date de transition aux IFRS (1^{er} avril 2004), aussi bien que pour les nouvelles évaluations réalisées au 30 septembre 2004, au 31 mars 2005 et au 30 septembre 2005.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} avril 2004.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives entrant dans le champ d'application des normes IAS 32 et 39. De ce fait, les informations comparatives pour la première année de transition 2004/05, ne sont pas conformes à ces normes.

Réévaluation des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels à leur juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé à cette date

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation prévue par la norme IFRS 1 permettant l'utilisation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels en tant que coût présumé dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004. L'absence de réévaluation ne modifie pas les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Comme le permet la norme IFRS 1, le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} avril 2004 a été ramené à zéro par la contrepartie des réserves consolidées et n'a donc pas d'impact sur les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit par conséquent exclure les écarts de conversion nés avant le 1^{er} avril 2004 et inclure les écarts de conversion ultérieurs.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1^{er} avril 2004, la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les normes IAS 32 et 39 qui ont trait aux instruments financiers ainsi que la norme IFRS 5 relative aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2005.

c) Description des retraitements et reclassements rendus nécessaires par l'application des normes IFRS

Le rapprochement préliminaire des variations des capitaux propres entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2005 s'analyse comme suit :

(en millions d'€)

	Au 1er avril 2004	Résultat net exercice clos le 31 mars 2005	Conversion des ORA/TSDRA - Augmentation/ Diminution de capital	Dividendes et autres	Variation du montant cumulé des écarts de conversion	Au 31 mars 2005
Capitaux propres - Part du Groupe	29	(865)	2 044		(26)	1 182
Intérêts minoritaires	68	1		8	(3)	74
Total capitaux propres French GAAP	97	(864)	2 044	8	(29)	1 256
Avantages du personnel	28	1				29
Capitalisation des coûts de développement	151	13				164
Impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	(188)	12				(176)
Amortissements des écarts d'acquisition		223				223
Contrats de location-financement et autres	(20)	(12)			2	(30)
Total retraitements IFRS, nets d'impôts	(29)	237	0	0	2	210
Total capitaux propres IFRS	68	(627)	2 044	8	(27)	1 466
Capitaux propres - Part du Groupe	2	(628)	2 044	4	(24)	1 398
Intérêts minoritaires	66	1		4	(3)	68

Un rapprochement préliminaire entre les principes comptables français et les normes IFRS est présenté en fin de document dans les tableaux de passage suivants :

- Le bilan aux 1^{er} avril 2004, 30 septembre 2004 et 31 mars 2005 ;
- Le compte de résultat pour la période/l'exercice clos le 30 septembre 2004 et le 31 mars 2005 ;
- Le tableau des flux de trésorerie pour la période/l'exercice clos le 30 septembre 2004 et le 31 mars 2005 ;
- Le tableau de variation des capitaux propres pour la période close le 30 septembre 2004.

1. Retraitements IFRS
Contrats de location – IAS 17

Comme le permettaient les principes comptables français et le Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable, le Groupe avait choisi de ne pas immobiliser les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement et de location à long terme.

En vertu de la norme IAS 17, les actifs et passifs relatifs aux contrats de location-financement qui prévoient le transfert substantiel de l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif doivent être constatés à l'actif et au passif du bilan.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement du Groupe ont été immobilisés au bilan comme suit :

- sous la rubrique « Immobilisations corporelles, nettes » pour les contrats de location-financement,
- sous la rubrique « Autre actifs non courants, nets » pour les contrats de location à long terme.

1. Contrats de location-financement

L'incidence sur le bilan consolidé du retraitement des contrats de location-financement s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1er avril 2004	Au 31 mars 2005
Terrains	2	2
Bâtiments	267	266
Matériel et outillage	85	72
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	65	85
Valeur brute	419	425
Terrains		
Bâtiments	(52)	(67)
Matériel et outillage	(31)	(36)
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	(40)	(61)
Amortissement cumulé	(123)	(164)
Terrains	2	2
Bâtiments	215	199
Matériel et outillage	54	36
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	25	24
Valeur nette	296	261
Passifs financiers non courants	(257)	(230)
Passifs financiers courants	(45)	(38)
Passifs financiers au titre de contrats de location-financement	(302)	(268)
Impôts différés nets	3	3
Incidence sur les capitaux propres	(3)	(4)

La part d'intérêt comprise dans les loyers relatifs à des contrats de location-financement, précédemment inscrite, selon les principes comptables français, en coût des ventes (€ 6 millions au 31 mars 2005) et en frais administratifs (€ 6 millions au 31 mars 2005), a été transférée au poste charges financières, en normes IFRS.

La fraction du loyer restant constatée en coût des ventes et en frais administratifs en normes IFRS correspond à l'amortissement des actifs loués.

2. Contrats de location à long terme

Dans le cadre d'un contrat signé en 1995 avec un important exploitant de métro en Europe, le Groupe a vendu 103 trains ainsi que les équipements associés à deux sociétés de location-financement. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée (trente ans) pour ces mêmes trains et équipements. Ces trains et équipements dont le Groupe assure le service et la maintenance sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de 20 ans, renouvelable pour une période de dix ans.

L'incidence du retraitement des contrats de location à long terme sur le bilan consolidé s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1 ^{er} avril 2004	Au 31 mars 2005
Autres actifs non courants	683	650
Passifs financiers non courants	(672)	(637)
Passifs financiers courants	(11)	(13)
Passifs financiers au titre de contrats de location-financement	(683)	(650)
Incidence sur les capitaux propres	0	0

Coûts de développement – IAS 38

En principes comptables français, le Groupe avait choisi d'inscrire les coûts de recherche et développement au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils étaient encourus.

En normes IFRS, par application de la norme IAS 38, les coûts de développement répondant aux critères suivants sont immobilisés :

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés distinctement et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet est démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe de conduire le projet à son terme en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières nécessaires sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée de l'actif.

Dans le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 établi selon les normes IFRS, les coûts de développement portés en immobilisations incorporelles s'élèvent à € 315 millions, (soit un montant brut cumulé de € 368 millions minoré des amortissements cumulés pour € 53 millions). Comme une partie de ces coûts (€ 108 millions) était précédemment comptabilisée dans les travaux en cours, l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture s'établit à € 151 millions après un effet d'impôt différé de € 53 millions.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, l'immobilisation des coûts de développement a un impact négatif de € 3 millions sur le résultat opérationnel et un impact positif de € 13 millions sur le résultat net. Le produit d'impôt de € 16 millions résulte d'une réduction à hauteur de € 28 millions de la provision pour dépréciation d'actif d'impôt différé constatée en normes françaises, consécutivement à la reconnaissance d'un impôt différé passif de même montant sur les coûts de développement capitalisés.

Dans le bilan au 31 mars 2005, les coûts de développement inscrits en immobilisations incorporelles s'élèvent à € 301 millions (soit un montant brut cumulé de € 436 millions diminué du montant cumulé des amortissements et dépréciations, soit € 135 millions). Comme une partie de ces coûts (€ 97 millions) étaient précédemment comptabilisés dans les travaux en cours, l'incidence sur les capitaux propres au 31 mars 2005 s'établit à € 164 millions après un effet d'impôt différé de € 37 millions associé à l'immobilisation de ces coûts.

Avantages du personnel – IAS 19

Selon la norme IFRS 1 qui porte sur la préparation du bilan à la date de transition, les gains et pertes actuariels non constatés peuvent être traités de deux manières :

- comptabilisation immédiate au bilan de tous les gains ou pertes actuariels ayant trait aux charges de retraite existant en date de transition, évaluées selon la norme IAS 19 (Avantages du personnel) ou,
- application rétrospective complète de la norme IAS 19 depuis l'entrée en vigueur de tous les plans avec amortissement cumulé des gains et pertes actuariels, comme si la norme avait été appliquée au cours des exercices précédents.

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Un nombre limité de différences a été identifié entre la norme IAS 19 et le référentiel utilisé par le Groupe en normes françaises. L'incidence sur la valorisation des actifs et passifs relatifs aux engagements de retraite est marginale.

Les différences les plus notables portent sur les points suivants :

- date de valorisation :

La norme IAS 19 requiert une valorisation des obligations et des placements associés aux différents plans à la date de clôture de chaque exercice alors qu'en normes françaises, cette valorisation était effectuée trois mois avant la clôture de l'exercice.

- limitation à la reconnaissance des actifs :

La norme IAS 19 prévoit une limitation de l'actif pouvant être reconnu en cas de couverture excédentaire d'un régime par ses actifs de financement. Une telle limitation n'existait pas en normes françaises.

- modifications de régime et réduction d'effectifs :

Le traitement comptable des variations de valeur des obligations et des actifs se rapportant aux régimes modifiés ou réduits (reconnaissance immédiate ou étalement) n'est pas identique entre IAS 19 et les normes françaises précédemment utilisées.

L'incidence des retraitements sur les capitaux propres est la suivante :

(en millions d'€)

	Au 1er avril 2004		
	French GAAP	Retraitement	IFRS
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite	357	32	389
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(842)	(2)	(844)
Provision nette	(485)	30	(455)
Autres dettes	(18)	9	(9)
Impôts différés nets		(11)	
Incidence sur les capitaux propres		28	

(en million d'€)

	Au 31 mars 2005		
	French GAAP	Retraitement	IFRS
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite	353	21	374
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(826)	2	(824)
Provision nette	(473)	23	(450)
Autres dettes	(9)	9	
Impôts différés nets		(3)	
Incidence sur les capitaux propres		29	

La charge périodique nette de l'exercice 2004/2005 en normes IFRS se compare à la même charge en principes comptables français de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	French GAAP	Variation	IFRS
Coût des services rendus	(82)	2	(80)
Intérêts sur la dette actuarielle	(218)	1	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	198	2	200
Amortissement du coût des services passés non comptabilisés	0	5	5
Amortissement des gains (pertes) actuariels	(55)	(2)	(57)
Réductions d'effectifs/fermetures de plans	3	1	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(154)	9	(145)
Coûts liés aux régimes mutualisés	(21)	0	(21)
Total de la charge de retraite	(175)	9	(166)

La charge de retraite totale en normes IFRS est ventilée comme suit dans le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2005 :

<i>(en millions d'€)</i>	
Coûts des services rendus	(80)
Coûts liés aux régimes mutualisés	(21)
Résultat opérationnel	(101)
Amortissement du coût des services passés non comptabilisé	5
Amortissement des gains (pertes) actuariels	(57)
Réductions d'effectifs/fermetures de plans	4
Autres charges	(48)
Intérêts sur la dette actuarielle	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200
Charges financières	(17)
Total de la charge de retraite	(166)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, l'incidence sur le compte de résultat s'analyse comme suit :

- Nouvelle évaluation de la charge de retraite selon la norme IAS 19 se traduisant par une amélioration de € 2 millions du résultat opérationnel et une dégradation de € 5 millions du résultat avant impôts.
- Reclassement d'une partie des charges de retraite : en principes comptables français, le montant total des charges de retraite était classé en dehors du résultat opérationnel comme autres charges. En normes IFRS, la part de la charge de retraite représentative du coût des services rendus au cours de la période est classée dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net, ainsi que l'étalement du coût des services passés non comptabilisé et les effets des réductions d'effectifs ou des fermetures de plans sont comptabilisés dans les autres produits (charges). Les éléments financiers de la charge de retraite tels que les intérêts et le rendement des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

La situation de la dette actuarielle et des placements de couverture s'établit comme suit en normes IFRS au 31 mars 2005 :

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

<i>(en millions d'€)</i>	
Dette actuarielle en début d'exercice	(4 137)
Coûts des services rendus	(80)
Intérêts sur la dette actuarielle	(217)
Cotisations des participants au régime	(29)
Modifications de régime	(5)
Acquisitions/cessions	(17)
Réductions d'effectifs	17
Fermetures de plans	102
(Pertes)/ gains actuariels	(274)
Prestations versées	283
Ecarts de change	101
Dette actuarielle en fin d'exercice	(4 256)

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS

<i>(en millions d'€)</i>	
Juste valeur des placements en début d'exercice	2 800
Rendement effectif des actifs du régime	286
Cotisations employeur	99
Cotisations des participants au régime	28
Acquisitions/cessions	19
Fermetures de plans	(115)
Prestations versées	(210)
Ecarts de change	(80)
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	2 827

COUVERTURE FINANCIERE	(1 429)
Perte (gain) actuariel restant à amortir	1 009
Etalement du coût des services passés non constatés	(30)
Provision nette	(450)
<i>Dont :</i>	
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(824)
Excédent des actifs en couverture	374

Amortissement des écarts d'acquisition – IFRS 3

En principes comptables français, le Groupe amortissait les écarts d'acquisition selon le mode linéaire sur une période de vingt ans dans tous les secteurs. Un test de dépréciation était réalisé chaque année.

En normes IFRS, par application de la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne donnent plus lieu à amortissement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés sont testées afin de déterminer la nécessité, ou non, de constater une perte de valeur. Ce test est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe une indication que cette unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

L'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition a une incidence positive de € 223 millions sur le compte de résultat de l'exercice 2004/05 et sur les capitaux propres au 31 mars 2005.

Impôts – IAS 12

Les modifications intervenues dans la constatation des actifs et passifs d'impôt différé résultent à la fois de l'application de la norme IAS 12 et des incidences fiscales liées aux autres retraitements en normes IFRS.

- (1) En principes comptables français, les actifs incorporels comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises et qu'il est impossible de vendre séparément de l'entité acquise ne donnaient pas lieu à des passifs d'impôt différé. La norme IAS 12 prescrit, pour sa part, que les passifs d'impôt différé sont constatés sur tous les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. En conséquence, un passif d'impôt différé a été constaté sur les actifs incorporels résultant de l'affectation du prix payé pour l'acquisition d'ABB Alstom Power. Le passif d'impôt différé constaté à ce titre s'établit à € 176 millions au 31 mars 2005 (€ 188 millions au 1^{er} avril 2004).
- (2) Les autres effets sur l'impôt sont principalement imputables aux retraitements IFRS suivants :
 - a) L'immobilisation des coûts de développement par application de la norme IAS 38 « Actifs incorporels » s'est traduite par la constatation d'un passif d'impôt différé de € 37 millions au 31 mars 2005 (€ 53 millions au 1^{er} avril 2004). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la constatation de passifs d'impôt différé sur les coûts de développement immobilisés (€ 28 millions) a entraîné la réduction pour le même montant de la provision pour dépréciation d'actif d'impôt différé constituée en principes comptables français.
 - b) Le retraitement selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel » des actifs et passifs de retraite a donné lieu, suite à l'application de la méthode rétrospective, à la constatation d'un passif net d'impôt différé de € 3 millions au 31 mars 2005 (€ 11 millions au 1^{er} avril 2004).

<i>(en millions d€)</i>	Au 1 ^{er} avril 2004	Var.	Au 31 mars 2005
Actif net d'impôt différé en principes comptables français	1 531	(182)	1 349
<i>Impôts différés sur actifs incorporels</i>	(188)	12	(176)
<i>Immobilisation des coûts de développement</i>	(53)	16	(37)
<i>Avantages du personnel</i>	(11)	8	(3)
<i>Autres</i>	10	5	15
Actif net d'impôt différé en normes IFRS	1 289	(141)	1 148

Le Groupe est confiant quant au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé constatés aux 31 mars 2005 et 1^{er} avril 2004, aussi bien en normes comptables françaises qu'en normes IFRS.

Les principes comptables français, tout comme la norme IAS 12 révisée, permettent de compenser des actifs et passifs d'impôt différé, sous réserve que l'entité ait légalement la possibilité de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôt différé portent sur des impôts sur les résultats perçus par la même autorité fiscale. En raison des modifications intervenues dans la constatation des actifs et passifs d'impôt différé, les compensations réalisées en normes françaises ont été ajustées : des compensations supplémentaires ont été constatées à hauteur de € 228 millions au 31 mars 2005 (€ 232 millions au 1^{er} avril 2004).

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », tous les actifs et passifs d'impôt différé sont inscrits sous les rubriques actifs non courants et passifs non courants des états financiers consolidés et font l'objet d'une rubrique distincte au bilan.

Autres retraitements IFRS

Les autres retraitements portent principalement sur les points suivants :

- En principes comptables français, les frais de démarrage de certaines activités et les coûts liés aux programmes de cautions étaient comptabilisés respectivement en actifs corporels et en charges différées, puis amortis. En normes IFRS, ces frais ne satisfont pas aux critères nécessaires pour être constatés à l'actif du bilan ; ils doivent donc être inscrits au compte de résultat dès qu'ils sont encourus. A ce titre, des actifs s'élevant à € 24 millions ont été éliminés au 1^{er} avril 2004 ; l'incidence nette négative sur les capitaux propres a été réduite par la comptabilisation d'un actif d'impôt différé de € 7 millions. Au 31 mars 2005, le montant des actifs éliminés s'élève à € 38 millions et l'actif d'impôt différé net correspond à € 12 millions. Le résultat opérationnel de l'exercice 2004/2005 a pour sa part été diminué de € 10 millions.
- Contrairement aux principes comptables français, la norme IFRS 2 prévoit la constatation d'une charge au titre des options de souscription d'actions. Dans la mesure où le Groupe a choisi de ne pas adopter l'application rétrospective complète de cette norme, elle n'est applicable qu'aux plans de souscriptions d'actions mis en place après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits ne sont pas encore intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005, c'est-à-dire les plans n°6 et 7 ainsi que tout autre plan futur. Une charge opérationnelle supplémentaire de € 2 millions a été, à ce titre, comptabilisée sur l'exercice 2004/2005.

2. Reclassements IFRS

IAS 11 – Contrats de construction/IAS 18 – Produit des activités ordinaires

Selon les normes IFRS, les pénalités sont déduites du chiffre d'affaires généré par les contrats tandis que les principes comptables français prévoient de les enregistrer en coût des ventes. Cette différence s'est traduite par un reclassement de € 135 millions dans le compte de résultat au 31 mars 2005, réduisant d'autant le chiffre d'affaires et le coût des ventes, mais sans incidence sur les capitaux propres à l'ouverture au 1^{er} avril 2004 ou sur le résultat opérationnel de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Conformément à la norme IAS 11, le montant cumulé des coûts engagés à la date d'arrêté, majoré de la marge reconnue et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « contrats de construction en cours, passifs ». Les avances reçues correspondent aux montants versés par les clients avant le début des travaux. Tout paiement ultérieur demandé aux clients est enregistré dans les factures émises. Lorsqu'un contrat est achevé, les obligations résiduelles sont constatées en provisions ou en dettes, selon le degré de précision de leur échéance et leur montant. L'adoption de cette norme s'est traduite par différents reclassements au sein des actifs et passifs courants et des provisions, sans incidence sur le besoin en fonds de roulement.

Autres reclassements

Les autres reclassements dans le bilan portent principalement sur les points suivants :

- Par application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », les actifs et passifs courants et non courants sont enregistrés séparément. L'application de cette norme a donc entraîné la répartition des provisions et des dettes financières entre les catégories courantes et non courantes. Les provisions sur contrats sont considérées comme courantes alors que les autres provisions, y compris les provisions pour restructuration, sont considérées comme non courantes. Les passifs financiers à moins d'un an sont considérés comme courants, les passifs financiers à plus d'un an, comme non courants.
- Selon la norme IAS 7 « Tableau de variation des flux de trésorerie », les découverts bancaires remboursables à vue sont intégrés à part entière dans la gestion de trésorerie et constituent, en conséquence, un élément de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les découverts bancaires ont été transférés de la rubrique dette financière à la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, ce qui s'est traduit dans les bilans au 1^{er} avril 2004 et au 31

mars 2005 par une réduction respective de ces deux postes de € 78 millions et € 58 millions. Ces reclassements n'ont pas d'incidence sur l'endettement financier net.

Les autres reclassements dans le compte de résultat portent principalement sur les points suivants :

- L'amortissement des actifs incorporels d'un montant de € 59 millions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, présenté en normes françaises au-dessous du résultat opérationnel, a été reclassé dans le résultat opérationnel.
- Par ailleurs, certains coûts liés à la cession et à la réorganisation d'activités (€ 23 millions) ainsi que la charge de participation des salariés (€ 8 millions), qui étaient classés en principes comptables français au-dessous du résultat opérationnel, ont été reclassés dans la rubrique coût des ventes en normes IFRS.

3. Modifications des indicateurs clés

- Rapprochement du résultat opérationnel au 31 mars 2005 entre normes françaises et normes IFRS

En principes comptables français, le résultat opérationnel était composé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Ce résultat était évalué avant charges de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, ainsi que d'autres éléments tels que les gains et pertes de change, les plus et moins-values de cession d'actifs, les charges de retraite et de participation des salariés, et avant impôts, produits et charges financiers.

En normes IFRS, le résultat opérationnel est composé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il inclut notamment la part de la charge de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, la charge relative aux paiements fondés sur des actions, la charge de participation des salariés, les variations de juste valeur des instruments dérivés associés aux activités opérationnelles (à compter du 1^{er} avril 2005) et les plus-values (moins-values) de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisées dans le cadre des activités ordinaires.

Le rapprochement du résultat opérationnel de l'exercice 2004/2005 entre les principes comptables français et les normes IFRS s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2005
Résultat opérationnel (French GAAP)	550
- Coût des régimes de retraite groupe et des régimes mutualisés	(103)
- Amortissement des actifs incorporels	(59)
- Participation des salariés	(8)
- Autres	(23)
Reclassements IFRS	(193)
Résultat opérationnel après reclassements IFRS	357
- Charges de retraite	2
- Contrats de location-financement	12
- Immobilisation des coûts de développement	(3)
- Paiements fondés sur des actions et autres	(1)
Retraitements IFRS	10
Résultat opérationnel (IFRS)	367

- Rapprochement des ventes et du résultat opérationnel par secteur pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Power Turbo- Systems / Power Environment	Power service	Transport	Marine	Power Conversion	Corporate & Autres	Exercice clos le 31 mars 2005
Chiffre d'affaires French GAAP	4 256	2 844	5 134	630	539	259	13 662
Chiffres d'affaires IFRS	4 190	2 832	5 100	607	536	262	13 527
Résultat opérationnel (French GAAP)	(35)	473	260	(103)	36	(81)	550
- Avantages au personnel	(32)	(41)	(20)	(1)	(5)	(2)	(101)
- Amortissements des écarts d'acquisition	(35)	(24)					(59)
- Capitalisation des coûts de développement	21		(24)				(3)
- Contrats de location-financement	1	5	4		1	1	12
- Participation des salariés	(5)	(1)	(2)				(8)
- Autres	(22)			1	(2)	(1)	(24)
Impacts IFRS	(72)	(61)	(42)	0	(6)	(2)	(183)
Résultat opérationnel (IFRS)	(107)	412	218	(103)	30	(83)	367

- Rapprochement des ventes et du résultat opérationnel par secteur pour le semestre clos le 30 septembre 2004

<i>(en millions d'€)</i>	Power Turbo- Systems / Power Environment	Power service	Transport	Marine	Power Conversion	Corporate & Others	Semestre clos le 30 septembre 2004
Chiffre d'affaires French GAAP	1 817	1 427	2 485	274	257	142	6 402
Chiffres d'affaires IFRS	1 779	1 423	2 452	274	256	132	6 316
Résultat opérationnel (French GAAP)	(64)	232	119	(34)	17	(37)	233
- Avantages au personnel	(17)	(31)	(5)		(3)	(8)	(64)
- Amortissements des écarts d'acquisition	(17)	(12)					(29)
- Capitalisation des coûts de développement	10		(17)				(7)
- Contrats de location-financement	1	2	1		1	1	6
- Participation des salariés	(1)						(1)
- Autres	4					(5)	(1)
Impacts IFRS	(20)	(41)	(21)	0	(2)	(12)	(96)
Résultat opérationnel (IFRS)	(84)	191	98	(34)	15	(49)	137

ANNEXES AU RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS (FRENCH GAAP) ET LES NORMES IFRS

- Bilan consolidé au 1^{er} avril 2004
- Compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2005
- Bilan consolidé au 31 mars 2005
- Tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2005
- Compte de résultat consolidé intermédiaire pour le semestre clos le 30 septembre 2004
- Bilan consolidé intermédiaire au 30 septembre 2004
- Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire pour le semestre clos le 30 septembre 2004
- Rapprochement de la variation des capitaux propres consolidés au 30 septembre 2004

BILAN CONSOLIDE AU 1ER AVRIL 2004

(en millions d'€)

	Au 1er avril 2004 (*)	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 1er avril 2004											
	French GAAP											IFRS										
	(in € million)																					
ACTIF																						
Ecarts d'acquisition, nets	3 424						0			0		3 424										
Immobilisations incorporelles, nettes	956		315				315		13	13		1 284										
Immobilisations corporelles, nettes	2 262	296				(18)	278		(13)	(13)		2 527										
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	160						0			0		160										
Autres actifs non courants, nets	1 102	683		32			715			0		1 817										
Impôts différés	1 561	4		24	(232)	7	(197)			0		1 364										
Total des actifs non courants	9 465	983	315	56	(232)	(11)	1 111	0	0	0	10 576											
Stocks, nets	2 997		(108)				(108)	(1 153)		(1 153)		1 736										
Contrats de construction en cours, actifs	0						0	3 394		3 394		3 394										
Clients et comptes rattachés, nets	3 462						0	(850)		(850)		2 612										
Autres actifs courants, nets	2 160					(6)	(6)	(222)	39	(183)		1 971										
Quasi-disponibilités et placements à court terme	39						0		(39)	(39)		0										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 427						0		(78)	(78)		1 349										
Total des actifs courants	10 085	0	(108)	0	0	(6)	(114)	1 169	(78)	1 091	11 062											
TOTAL DE L'ACTIF	19 550	983	207	56	(232)	(17)	997	1 169	(78)	1 091	21 638											
PASSIF																						
Total capitaux propres	97	(3)	151	28	(188)	(17)	(29)			0	68											
Obligations remboursables en actions	152						0			0	152											
Provisions non courantes	3 484						0	(875)	(1 821)	(2 696)		788										
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	842			2			2			0		844										
Passifs financiers non courants	5 199	929					929		(543)	(543)		5 585										
Impôts différés	30	1	53	35	(44)		45			0		75										
Total des passifs non courants	9 555	930	53	37	(44)	0	976	(875)	(2 364)	(3 239)	7 292											
Provisions courantes	0						0		1 821	1 821		1 821										
Passifs financiers courants	0	56					56		465	465		521										
Avances et acomptes reçus	2 714						0	(2 714)		(2 714)		0										
Contrats de construction en cours, passifs	0						0	6 193		6 193		6 193										
Fournisseurs et comptes rattachés	3 130						0	686		686		3 816										
Autres passifs non courants	3 902		3	(9)			(6)	(2 121)		(2 121)		1 775										
Total des passifs courants	9 746	56	3	(9)	0	0	50	2 044	2 286	4 330	14 126											
TOTAL DU PASSIF	19 550	983	207	56	(232)	(17)	997	1 169	(78)	1 091	21 638											

(*) Bilan d'ouverture au 1er avril 2004 retraité suite à la première application du Règlement CRC 2004-03.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

(en millions d'€)

Exercice clos le 31 mars 2005	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissements des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Avantages du personnel IAS 19	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Exercice clos le 31 mars 2005
French GAAP												IFRS
												(in € million)
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 662						0		(135)		(135)	13 527
Coût des ventes	(11 601)	6	8	2		(2)	14	(87)	135	(27)	21	(11 566)
Frais commerciaux	(545)						0	(3)			(3)	(548)
Frais de recherche et développement	(336)		(11)				(11)			(61)	(61)	(408)
Frais généraux et administratifs	(630)	6					6	(13)		(1)	(14)	(638)
RESULTAT OPERATIONNEL	550	12	(3)	2	0	0	(2)	9	(103)	0	(89)	367
Autres produits (charges), nets	(583)			(10)			7	(3)	123	30	153	(433)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(59)						0			59	59	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	(92)	12	(3)	(8)	0	0	5	6	20	0	0	(66)
Produits (charges) financiers, nets	(346)	(13)		3		(22)	(32)	(20)			(20)	(398)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(438)	(1)	(3)	(5)	0	0	(17)	(26)	0	0	0	(464)
Impôt sur les bénéfices	(203)		16	6		12	6	40			0	(163)
Amortissements des écarts d'acquisition	(223)				223		223				0	0
RESULTAT NET	(864)	(1)	13	1	223	12	(11)	237	0	0	0	(627)
Attribuable :												
- au Groupe	(865)	(1)	13	1	223	12	(11)	237	0	0	0	(628)
- aux Minoritaires	1							0			0	1

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2005

(en millions d'€)

	Au 31 mars 2005 French GAAP	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissements des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 31 mars 2005 IFRS
	(in € million)											
ACTIF												
Ecart d'acquisition, nets	3 194				223			223			0	3 417
Immobilisations incorporelles, nettes	909		301					301		12	12	1 222
Immobilisations corporelles, nettes	1 468	261					(10)	251		(12)	(12)	1 707
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	118							0				118
Autres actifs non courants, nets	1 264	650		21				671				1 935
Impôts différés	1 370	4	28	20		(228)	13	(163)				1 207
Total des actifs non courants	8 323	915	329	41	223	(228)	3	1 283	0	0	0	9 606
Stocks, nets	2 760		(97)					(97)	(1 009)		(1 009)	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	0							0	2 601			2 601
Clients et comptes rattachés, nets	3 446							0	(1 054)		(1 054)	2 392
Autres actifs courants, nets	1 661						(28)	(28)	(224)	15	(209)	1 424
Quasi-disponibilités et placements à court terme	15							0		(15)	(15)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 462							0		(58)	(58)	1 404
Total des actifs courants	9 344	0	(97)	0	0	0	(28)	(125)	314	(58)	256	9 475
TOTAL DE L'ACTIF	17 667	915	232	41	223	(228)	(25)	1 158	314	(58)	256	19 081
PASSIF												
Total capitaux propres	1 256	(4)	164	29	223	(176)	(26)	210			0	1 466
Obligations remboursables en actions	133							0			0	133
Provisions non courantes	3 156							0	(834)	(1 642)	(2 476)	680
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	826			(2)				(2)				824
Passifs financiers non courants	2 907	867						867		(493)	(493)	3 281
Impôts différés	21	1	65	23		(52)	1	38				59
Total des passifs non courants	6 910	868	65	21	0	(52)	1	903	(834)	(2 135)	(2 969)	4 844
Provisions courantes	0							0		1 642	1 642	1 642
Passifs financiers courants	0	51						51		435	435	486
Avances et acomptes reçus	3 150							0	(3 150)		(3 150)	0
Contrats de construction en cours, passifs	0							0	5 484		5 484	5 484
Fournisseurs et comptes rattachés	2 992							0	445		445	3 437
Autres passifs non courants	3 226		3	(9)				(6)	(1 631)		(1 631)	1 589
Total des passifs courants	9 368	51	3	(9)	0	0	0	45	1 148	2 077	3 225	12 638
TOTAL DU PASSIF	17 667	915	232	41	223	(228)	(25)	1 158	314	(58)	256	19 081

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2005

	Exercice	Retraitement	Contrats de	Coûts de	Avantages du	Amortissement des	Impôts	Autres	Exercice
	clos le	de l'endettement	location-	développement	personnel	écarts d'acquisition			clos le
	31 mars	d'ouverture	financement						31 mars
	2005	au 1er avril	IAS 17	IAS 38	IAS 19	IFRS 3	IAS 12		2005
(en millions d'€)	French GAAP	2004 (*)							IFRS
Résultat net - Part du Groupe	(865)		(1)	13	1	223	12	(11)	(628)
Intérêts minoritaires	1								1
Dotations aux amortissements	639		48	83		(223)			547
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite	0				5				5
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(51)								(51)
Quote-part dans de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	0								0
Variation des impôts différés	185			(16)	(6)		(12)	(6)	145
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(91)		47	80	0	0	0	(17)	19
Variation du besoin en fonds de roulement	(36)			(10)				17	(29)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(127)	0	47	70	0	0	0	0	(10)
Produits de cession des immobilisations corporelles	52								52
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(182)		(13)	(70)					(265)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants, nets	(372)		10						(362)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	0								0
Produits de cession et déconsolidation d'activités, nets de la trésorerie nette cédée	928								928
Variation nette de la trésorerie d'investissement	426	0	(3)	(70)	0	0	0	0	353
Augmentation de capital	2 022								2 022
Emission (conversion) d'obligations remboursables en actions	(19)								(19)
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(5)								(5)
Variation nette de la trésorerie de financement	1 998	0	0	0	0	0	0	0	1 998
Effet net des variations de taux de conversion	48		23						71
Incidence de l'application de nouvelles règles comptables au 1er avril 2004	(827)	827							0
Autres variations	(42)								(42)
Variation de l'endettement net	1 476	827	67	0	0	0	0	0	2 370
Endettement net en début de période	(2 906)	(1 812)							(4 718)
Endettement net en fin de période	(1 430)	(985)	67	0	0	0	0	0	(2 348)
Impôts payés	92								92
Intérêts nets payés	204								204

(*) Incidence au 1er avril 2004 de la consolidation des entités ad-hoc en normes françaises (€ 827m) et de la capitalisation des contrats de location-financement (€ 985m)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE INTERMEDIAIRE POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2004

(en millions d'€)

	Semestre clos le 30 septembre 2004	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissements des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Avantages du personnel IAS 19	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Semestre clos le 30 septembre 2004
French GAAP													IFRS
	(in € million)												
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 402							0		(86)		(86)	6 316
Coût des ventes	(5 408)	3	4	(13)				(6)	(43)	86	(5)	38	(5 376)
Frais commerciaux	(271)							0	(2)		2	0	(271)
Frais de recherche et développement	(166)		(11)					(11)			(29)	(29)	(206)
Frais généraux et administratifs	(324)	3						3	(6)		1	(5)	(326)
RESULTAT OPERATIONNEL	233	6	(7)	(13)	0	0		(14)	(51)	0	(31)	(82)	137
Autres produits (charges), nets	(177)			7				7	58		2	60	(110)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(29)							0			29	29	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	27	6	(7)	(6)	0	0		(7)	7	0	0	7	27
Produits (charges) financiers, nets	(185)	(6)		(1)			(43)	(50)	(7)			(7)	(242)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(158)	0	(7)	(7)	0	0	(43)	(57)	0	0	0	0	(215)
Impôt sur les bénéfices	(40)		(3)	(2)		6	16	17				0	(23)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	0							0				0	0
Amortissements des écarts d'acquisition	(114)				114			114				0	0
RESULTAT NET	(312)	0	(10)	(9)	114	6	(27)	74	0	0	0	0	(238)
Attribuable :													
- au Groupe	(315)		(10)	(9)	114	6	(28)	73				0	(242)
- aux Minoritaires	3						1	1				0	4

BILAN CONSOLIDE INTERMEDIAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2005

(en millions d'€)

	Au 30 septembre 2004 French GAAP	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissements des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 30 septembre 2004 IFRS
(in € million)												
ACTIF												
Ecarts d'acquisition, nets	3 309				114			114			0	3 423
Immobilisations incorporelles, nettes	927		303					303		13	13	1 243
Immobilisations corporelles, nettes	1 947	282					(18)	264		(13)	(13)	2 198
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	136							0			0	136
Autres actifs non courants, nets	1 641	657		19				676			0	2 317
Impôts différés	1 546	4		16		(231)	23	(188)			0	1 358
Total des actifs non courants	9 506	943	303	35	114	(231)	5	1 169	0	0	0	10 675
Stocks, nets	3 195		(103)					(103)	(1 230)		(1 230)	1 862
Contrats de construction en cours, actifs	0							0	2 914			2 914
Clients et comptes rattachés, nets	3 569							0	(995)		(995)	2 574
Autres actifs courants, nets	2 044						(50)	(50)	(284)	181	(103)	1 891
Quasi-disponibilités et placements à court terme	181							0		(181)	(181)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 409							0		(80)	(80)	1 329
Total des actifs courants	10 398	0	(103)	0	0	0	(50)	(153)	405	(80)	325	10 570
TOTAL DE L'ACTIF	19 904	943	200	35	114	(231)	(45)	1 016	405	(80)	325	21 245
PASSIF												
Total capitaux propres	1 764	(4)	141	21	114	(182)	(45)	45			0	1 809
Obligations remboursables en actions	139							0			0	139
Provisions non courantes	3 275							0	(694)	(700)	(1 394)	1 881
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	842			8				8			0	850
Passifs financiers non courants	3 998	895						895		(461)	(461)	4 432
Impôts différés	36	1	56	25		(49)		33			0	69
Total des passifs non courants	8 151	896	56	33	0	(49)	0	936	(694)	(1 161)	(1 855)	7 232
Provisions courantes	0							0		700	700	700
Passifs financiers courants	0	51						51		381	381	432
Avances et acomptes reçus	3 254							0	(3 254)		(3 254)	0
Contrats de construction en cours, passifs	0							0	5 776		5 776	5 776
Fournisseurs et comptes rattachés	2 833							0	527		527	3 360
Autres passifs non courants	3 763		3	(19)				(16)	(1 950)		(1 950)	1 797
Total des passifs courants	9 850	51	3	(19)	0	0	0	35	1 099	1 081	2 180	12 065
TOTAL DU PASSIF	19 904	943	200	35	114	(231)	(45)	1 016	405	(80)	325	21 245

RAPPROCHEMENT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2004

(en millions d'€)

	Au 1er avril 2004	Résultat net semestre clos le 30 septembre 2004	Conversion des ORA/TSDRA - Augmentation/ Diminution de capital	Dividendes et autres	Variation du montant cumulé des écarts de conversion	Au 30 septembre 2004
<i>Capitaux propres - Part du Groupe</i>	29	(315)	2 019	0	(38)	1 695
<i>Intérêts minoritaires</i>	68	3		1	(3)	69
Total capitaux propres French GAAP	97	(312)	2 019	1	(41)	1 764
Avantages du personnel	28	(9)			2	21
Capitalisation des coûts de développement	151	(10)				141
Impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	(188)	6				(182)
Amortissements des écarts d'acquisition		114				114
Contrats de location-financement et autres	(20)	(27)		(4)	2	(49)
Total retraitements IFRS, nets d'impôts	(29)	74	0	(4)	4	45
Total capitaux propres IFRS	68	(238)	2 019	(3)	(37)	1 809
<i>Capitaux propres - Part du Groupe</i>	2	(242)	2 019	(2)	(34)	1 743
<i>Intérêts minoritaires</i>	66	4		(1)	(3)	66